

Programme Bourgogne
Franche-Comté et Massif du Jura
**FEDER-FSE +
2021-2027**

ORDRE DU JOUR

**CONSULTATION ÉCRITE DU
COMITE REGIONAL DE
PROGRAMMATION DU
24 AU 30 AVRIL 2026**

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale**

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME	4 954 119,66 €	779 759,35 €	15,74 %	3
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)				
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	830 000,00 €	332 000,00 €	40,00%	3
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	585 016,28 €	272 982,43 €	46,66%	1
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	2 134 945,98 €	412 953,27 €	19,34%	3
				TA2	Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	713 803,30 €	87 922,95 €	12,32%	2
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité				
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers				
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines				
				TA3	Infrastructures vertes en ville				
				TA4	Renouvellement urbain				
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain	102 227,80 €	61 336,68 €	60,0%	1
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales	843 112,40 €	90 964,92 €	10,8%	1
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural	5 019 103,43 €	1 652 506,50 €	32,9%	6
TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural			4 283 343,42 €	1 582 690,83 €	36,9%	7		
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons				
Total						19 465 672,27 €	5 273 116,93 €		27

Programmation initiale : avis favorable

- **Priorité 1 : synthèse** p7
 - SCI LEM p9
 - FAIVRE RAMPANT CARRIERES p13
 - AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE p17

- **Priorité 3 : synthèse** p21
 - NEOLIA p23
 - ORVITIS p27
 - GRAND DIJON HABITAT p31
 - Association Jean Eudes p35
 - SIED 70 p39
 - Commune Les Maillys p43
 - Commune de Besançon p47
 - Epage Doubs - Dessoubre p51
 - Syndicat du Bassin de l'Ouche p55

- **Priorité 5 : synthèse** p59
 - CA de l'Auxerrois p61
 - Commune de Villers les Pots p63
 - CC des Terres d'Auxois p67
 - CC Haut Nivernais Val d'Yonne p75
 - Mairie de Ruffey sur Seille p83
 - CC Bresse Haute Seille p87
 - Cluny de la Paix p91
 - Association Château Epoisses p95
 - Mairie de Cormatin p101
 - Commune de Chaulgnes p105
 - CC de l'Aillantais en Bourgogne p109
 - Commune de Frontenaud p111
 - SYTEVOM p115
 - Les Logis du Bourg Vieux p119
 - Commune Scey/Saône et St Albin p123

Pour Information :

- **Synthèse** p127
 - **Priorité 1 :**
 - SOMECA EMB BOIS IND CAISSERIE p129
 - SCI PROFIL B p133
 - **Priorité 3 :**
 - Commune de Delle p135
 - Syndicat Mixte Doubs-Loue p137
 - **Priorité 5 :**
 - Commune de Vinzelles p139

Consultation écrite du 24 au 30 avril 202

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"
Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancemet	Régime d'aide
1	1.3	1	BFC002865	Nouvel atelier de production	SCI LEM	2 034 463,00 €	456 574,01 €	22,44 %			52 041,74 €			1 525 847,25 €	SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)
1	1.3	1	BFC002909	Construction d'un bâtiment de production	FAIVRE RAMPANT CARRIERES F.R.C.	2 492 459,91 €	239 245,99 €	9,60 %				10 000,00 €		2 243 213,92 €	SA111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026
1	1.3	1	BFC003019	Acquisition foncière et construction d'un bâtiment	AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE	427 196,75 €	83 939,35 €	19,65 %				1 500,00 €		341 757,40 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
Sous-total			3			4 954 119,66 €	779 759,35 €		- €	- €	52 041,74 €	11 500,00 €	- €	4 110 818,57 €	
Nombre de projets présentés :			3		TOTAL	4 954 119,66 €	779 759,35 €	- €	- €	- €	52 041,74 €	11 500,00 €	- €	4 110 818,57 €	

Projet	BFC002865 - Nouvel atelier de production
Porteur de projet	40340767900014 - SCI LEM
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 26/10/2021 au 15/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2023 au 31/03/2025
Coût total éligible	2 034 463,00 € HT
Montant de l'aide UE	456 574,01 €
Localisation du projet	25032 - Autechaux
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

La SCI LEM, porteuse du projet, est associée à l'entreprise d'exploitation Mécanique Baumoise de Précision (MBP) qui évolue sur les secteurs d'activité de l'agricole, du ferroviaire, de la défense, du BTP, de l'énergie, et des pompes sous-vide. Suite à la crise du Covid-19, l'entreprise a initié un programme d'investissements pour l'accès à d'autres marchés grâce à l'intégration de cellules robotisées qui permettent de se positionner sur des marchés plus concurrentiels.

Afin d'augmenter la production de la SAS MBP, un nouveau bâtiment sera construit sur un terrain de la SCI LEM et sera constitué de deux locaux industriels pour la réalisation d'une unité de production d'usinage.

Le premier bâtiment dit de production sera occupé par l'atelier et les bureaux, le deuxième bâtiment sera dédié en totalité à du stockage. La moitié du terrain sera non construit et occupé par des espaces verts.

Afin de respecter la demande de 1 place pour 100 m², 18 places de parking voiture seront créées et répondront aux besoins du personnel et des visiteurs.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La SCI LEM sollicite une subvention européenne pour soutenir le projet d'investissement immobilier industriel de la Société d'exploitation MBP à Autechaux (25). Cette opération s'inscrit au titre de l'objectif spécifique 1.3 qui vise dans sa fiche action validée le 24/02/2023 le soutien des investissements stratégiques des PME.

Le porteur de projet a présenté dans son dossier de demande d'aide une note présentant une stratégie globale en lien avec son investissement immobilier et impliquant un cap de développement. Il a également justifié la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein du projet.

L'opération s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté de notification N° SA.119599 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum applicable à ce dossier est de 25 % ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 22,44 % (456 574,01 €), celle du département à 2,56 % (52 041,74 € après proratisation).

Le nouveau bâtiment construit de 2 000 m² implanté sur un terrain de 14 000 m², accueillera un atelier de production, de nouveaux bureaux ainsi qu'un espace de stockage.

Les impacts et bénéfices attendus sont les suivants :

- Poursuivre le développement de l'activité de l'entreprise sans perdre son ADN d'acteur indépendant et familial
- Sécuriser et diversifier les marchés et la clientèle
- Augmenter la valeur ajoutée des pièces produites
- Améliorer la compétitivité grâce à la robotisation et à une meilleure absorption des charges fixes
- Permettre un développement pour garantir une viabilité économique dans les années à venir

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	22,44	456 574,01
DEPARTEMENT	Doubs		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	2,56	52 041,74
Sous-total cofinancier				25,00	508 615,75
Bénéficiaire				75,00	1 525 847,25
Coût total éligible					2 034 463,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de construction du nouveau bâtiment de production	2 034 463,00
Coût total du projet		2 034 463,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	1525847.25
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



Projet	BFC002909 - Construction d'un bâtiment de production
Porteur de projet	45404841400048 - FAIVRE RAMPANT CARRIERES F.R.C.
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 03/08/2023 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/08/2023 au 30/06/2026
Coût total éligible	2 492 459,91 € HT
Montant de l'aide UE	239 245,99 €
Localisation du projet	25240 - Les Fins
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

La société FAIVRE-RAMPANT construit un bâtiment de production pour accueillir une activité de traitement des stériles.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : FAIVRE-RAMPANT Carrières est une entreprise familiale fondée en 1965 par Gérard Faivre-Rampant et spécialisée dans l'exploitation de carrières calcaires. Depuis deux générations ils cultivent la passion de la pierre, avec des investissements constants pour garantir une qualité durable et des réponses sur mesure aux besoins des clients.

L'entreprise maîtrise l'ensemble de la chaîne, de l'extraction à la livraison :

- Une installation de lavage des stériles,
- Des capacités de concassage, criblage et lavage sur site ou chantier,
- La production de sable, gravier et matériaux certifiés CE2+,
- Un atelier mécanique et de chaudronnerie interne pour la maintenance,
- Une flotte dédiée de 32 à 44 tonnes pour les livraisons.

En mai 2025, l'entreprise a eu le plaisir de célébrer les 60 ans d'existence

Afin de poursuivre l'innovation dans la gamme de produits proposés, l'entreprise a un projet de création de bâtiment pour y accueillir des nouveaux investissements matériels, qui ont fait l'objet d'une demande de subvention ayant reçu un avis favorable par le comité de

programmation lors d'une séance précédente.

La construction du bâtiment de production permettra à la société Faivre Rampant Carrières d'accueillir une activité de traitement des stériles.

cette nouvelle installation permettra de mettre en place des tapis de récupération en continu pour l'optimisation des matériaux et ainsi éviter les pertes, tout en améliorant la capacité de récupération. L'objectif étant de récupérer 85% des déchets après lavage et injectés dans la chaîne de traitement de produits finis (sable et gravier).

Le projet permettra aussi la réduction de forage et de minage ainsi que les rejets de CO² liées notamment aux transports.

Aussi, l'entreprise prévoit la construction d'un bassin de rétention (hors périmètre du dossier de demande de subvention) afin de pouvoir laver les stériles et être autonome dans la consommation d'eau, puisque l'eau retournera dans le bac après lavage.

Le processus est unique dans la région et pas forcément répandu encore en France.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 visant à soutenir les investissements stratégiques des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 10,00% ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 9,60% et celle de la communauté de communes à 0,40%. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 239 245,99 €, représentant un taux de 9,60% d'une assiette s'élevant à 2 492 459,91€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	9,60	239 245,99
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			0,40	10 000,00
Sous-total cofinancier				10,00	249 245,99
Bénéficiaire				90,00	2 243 213,92
Coût total éligible					2 492 459,91

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
	électrique	
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Fondation bâtiment	182 672,30
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Poste de transformation pour alimentation	187 945,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Construction du bâtiment	485 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Électricité câblage machine et tapis pour installation de lavage	488 114,25
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aménagement en enrobé	518 007,50
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Construction de casiers pour granulats lavés	570 780,86
Coût total du projet		2 492 459,91

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	2243213.92
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC003019 - Acquisition foncière et construction d'un bâtiment
Porteur de projet	89772580000014 - AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 18/08/2023 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 18/08/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	427 196,75 € HT
Montant de l'aide UE	83 939,35 €
Localisation du projet	21023 - Arnay-le-Duc
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Le projet porté par AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE consiste en la construction d'un bâtiment industriel dédié à la production de bois bûche sur un terrain de 10 000 m² à Arnay-le-Duc. Cette nouvelle infrastructure permettra à l'entreprise de disposer d'un outil de production autonome et performant, distinct de son implantation actuelle partagée avec une scierie à Pouilly-en-Auxois.

Le bâtiment d'une surface de 1 748 m² sera spécifiquement conçu pour accueillir les équipements de transformation du bois, avec une dalle renforcée adaptée aux machines industrielles. La toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques couvrant l'intégralité des besoins énergétiques du site, avec possibilité de revendre le surplus de production.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de développement durable en valorisant les sous-produits forestiers locaux et en réduisant l'empreinte carbone grâce à l'autoproduction d'énergie renouvelable. Le projet générera la création de trois emplois permanents et permettra à terme de multiplier par six la production annuelle de bois bûche, passant de 5 000 à 30 000 stères.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération s'inscrit dans le cadre du régime exempté de notification n°SA.111728 alinéa 6.1.1.a pour les aides aux PME pour la période 2024-2026, conformément au règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014. Le projet est localisé à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), en zone non classée en aide à finalité régionale (AFR).

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment industriel dédié de 1 748 m² sur un terrain de 10 000 m² à Arnay-le-Duc, comprenant des aménagements spécifiques pour l'activité de production de bois bûche. Cette infrastructure comprendra une dalle renforcée pour supporter les futurs équipements de production, des installations électriques adaptées et une toiture équipée de panneaux photovoltaïques (non éligibles au financement FEDER). L'opération inclut également les travaux de terrassement, la pose d'une clôture périphérique et l'installation d'un portail coulissant, formant ainsi un ensemble industriel complet et fonctionnel.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

La réalisation de ce bâtiment industriel permettra à AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE de structurer durablement son activité de production de bois bûche. L'entreprise pourra ainsi multiplier par six sa capacité de production, passant de 5 000 à 30 000 stères par an. L'installation photovoltaïque intégrée réduira significativement les coûts énergétiques tout en diminuant l'empreinte environnementale de l'activité. Trois emplois seront créés pour faire fonctionner la nouvelle unité de production, contribuant ainsi au développement économique local. À terme, cette infrastructure permettra d'envisager de nouvelles perspectives de développement, notamment la mise en place d'une ligne d'empilage pour la vente de bois en palettes.

Cette demande de construction immobilière s'accompagne d'une demande complémentaire d'investissement matériel de production, dossier qui a obtenu un avis favorable au Comité Régional de Programmation du mois de décembre 2025.

La Communauté de communes du Pays Arnay-Liernais a accordé une aide de 1 500€ à l'entreprise pour la réalisation de ce projet, soit 0,35% de l'assiette éligible.

Au regard des éléments présentés et de la conformité du projet aux critères d'éligibilité, je formule un avis favorable à l'attribution d'une aide FEDER représentant 19,65% du montant total de l'investissement, soit 83 939,85 € pour un total éligible de 427 196,75€.

Le taux d'intervention publique maximum est de 20,00%, il est donc bien respecté.

Cette aide s'inscrit dans le respect des plafonds réglementaires pour les petites entreprises et contribuera au développement stratégique d'AMBE dans la filière bois-énergie, tout en participant aux objectifs régionaux de transition écologique et de création d'emplois locaux.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	19,65	83 939,35
EPCI	Communauté de communes du Pays Arnay-Liernais			0,35	1 500,00
Sous-total cofinancier				20,00	85 439,35
Bénéficiaire				80,00	341 757,40
Coût total éligible					427 196,75

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Bâtiment d'accueil	0,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Portail coulissant	3 174,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Pose clôture	4 750,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Clôture	6 021,68
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Electricité	25 526,47
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Dalle	96 426,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Construction d'un bâtiment	136 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Terrassement	155 298,60
Coût total du projet		427 196,75

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
--------------	------	-----------------	-----------------------

FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	341757.40
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
3	2.1	1	BFC009453	Réhabilitation du bâtiment 42 - 7 et 9 rue Branly - 25200 BETHONCOURT - 20 logements	SA HLM NEOLIA	200 000,00 €	80 000,00 €	40,00 %		68 188,20 €				51 811,80 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
3	2.1	1	BFC013424	Rénovation thermique de 23 logements situés 31 boulevard de la Trémouille à DIJON	ORVITIS	230 000,00 €	92 000,00 €	40,00 %		5 892,21 €				132 107,79 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
3	2.1	1	BFC013776	Ecoréhabilitation Gray	GRAND DIJON HABITAT	400 000,00 €	160 000,00 €	40,00 %		99 527,42 €		57 832,54 €		82 640,04 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
Sous-total			3			830 000,00 €	332 000,00 €		- €	173 607,83 €	- €	57 832,54 €	- €	266 559,63 €	
3	2.1	2	BFC007532	Reconstruction d'une blanchisserie à haute performance environnementale sur une friche commerciale (Aldi)	Association Jean Eudes	585 016,28 €	272 982,43 €	46,66%		19 525,71 €				292 508,14 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
Sous-total			1			585 016,28 €	272 982,43 €		- €	19 525,71 €	- €	- €	- €	292 508,14 €	
3	2.2	1	BFC007864	Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Neurey-les-la-Demie.	SIED 70	1 434 865,26 €	239 813,00 €	16,71%				564 279,84 €		630 772,42 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
3	2.2	1	BFC007928	Chaufferie bois plaquette + granulé + réseau de chaleur	COMMUNE LES MAILLYS	433 943,09 €	70 168,81 €	16,17%	95 467,68 €		60 000,00 €	78 123,67 €		130 182,93 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
3	2.2	1	BFC011394	Création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur sur le Fort de Bregille	COMMUNE DE BESANCON	266 137,63 €	102 971,46 €	38,69%				12 000,00 €		151 166,17 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
Sous-total			3			2 134 945,98 €	412 953,27 €		95 467,68 €	- €	60 000,00 €	654 403,51 €	- €	912 121,52 €	
3	2.7	1	BFC004438	Travaux de restauration de la continuité écologique au droit du barrage des Pipes	EPAGE DOUBS - DESSOUBRE	454 443,86 €	45 444,39 €	10,00%				316 207,34 €		92 792,13 €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.7	1	BFC011518	Travaux de diversification morphologique du lit mineur de l'Ouche aval à NEUILLY-CRIMOLOIS	SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHE	259 359,44 €	42 478,56 €	16,38%				165 009,00 €		51 871,88 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			2			713 803,30 €	87 922,95 €		- €	- €	- €	481 216,34 €	- €	144 664,01 €	
Nombre de projets présentés :		9			TOTAL	4 263 765,56 €	1 105 858,65 €		95 467,68 €	193 133,54 €	60 000,00 €	1 193 452,39 €	- €	1 615 853,30 €	

Projet	BFC009453 - Réhabilitation du bâtiment 42 - 7 et 9 rue Branly - 25200 BETHONCOURT - 20 logements
Porteur de projet	30591873200010 - SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 02/01/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/01/2024 au 30/06/2026
Coût total éligible	200 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	80 000,00 €
Localisation du projet	25057 - Bethoncourt
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la réhabilitation de 20 logements en traitant les pathologies identifiées du bâti et en répondant aux normes énergétiques actuelles. Le programme traite l'enveloppe du bâtiment mais également le confort de vie à l'intérieur des logements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Néolia poursuit sa volonté d'entretenir et d'améliorer son patrimoine locatif, en inscrivant sur ses feuilles de route ses bâtiments économes.

Ce bâtiment construit en 1964 et de type R+4, se compose de 20 logements répartis sur 2 entrées, on y trouve 10 T3 et 10 T4. Il est situé en périphérie EST du quartier de Champvallon.

Cette réhabilitation aura pour objectif d'atteindre le niveau BBC, ce qui permettra de faire réaliser des économies de charges aux occupants

Le projet vise à redonner de l'attractivité au bâtiment en permettant à nos locataires de réaliser des économies de charges tout en améliorant l'impact écologique de l'immeuble.

- Atteinte BBC rénovation
- diminution des gaz à effet de serre
- supprimer la vacance commerciale
- proposer des logements de qualité à nos locataires

- diminuer les charges

Le projet répond parfaitement aux objectifs de la priorité 3 (OS 2.1) qui vise à

- la Diminution des consommations d'énergie afin d'atteindre le niveau BBC rénovation.
- la Diminution des émissions des gaz à effet de serre.
- l' Amélioration du confort de vie des locataires

Principales actions présentées

- travaux de performance énergétique
- Modernisation de l'architecture du bâti
- Adaptation aux attentes de nos locataires
- traitement architectural en adéquation avec l'orientation de la ville

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

NEOLIA est une entreprise sociale pour l'habitat répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 9/1/25

La convention APL = convention du 5/5/83

- La convention d'utilité sociale (CUS) 2019-2024

- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) datant du 21/7/2023

- L'extrait Kbis à jour au 4/12/24 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Belfort précise la forme juridique (société anonyme d'HLM) et son activité exercée (acquisition vente et location d'habitations salures et à bon marché ainsi pour toutes dépendances annexes création vente et location).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 25

Altitude du projet : 360 m soit inférieure à 400 m

Cep initial kWhep/m²an = 213,37 kWhep/m²/an - (20 lgts)

Cep projet kWhep/m²an = 94,71 kWhep/m²/an - (20 lgts)

Gain énergétique = 118,66 (20 lgts)

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 2 conventions :
partie Etudes (8188,20€) + 1 convention partie Travaux (60 000€)

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAfe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs

bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)
réglementation d'aides d'Etat =
L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 2 683 104,05
le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 13/4/2005)

La convention APL = convention du 5/5/1983

- La convention CUS 2019-2024 (du 20/1/21)

- Le dernier rapport Ancols (de 21/7/23)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 25 000 €

Contrats de prêt CDC = 757 691 € (prêt réhab : 487 691€ + éco prêt : 270 000€)

assiette éligible FEDER =

20 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 20 x 10 000,00 € = 200 000,00 €

subvention FEDER par logement =

20 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 20 x 4 000,00 € = 80 000€ soit 40% de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 80 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

Le montant de FEDER proposé étant de 80 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 200 000€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	80 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			4,09	8 188,20
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			30,00	60 000,00
Sous-total cofinancier				74,09	148 188,20
Bénéficiaire				25,91	51 811,80
Coût total éligible					200 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	200 000,00
Coût total du projet		200 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	20.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	157.19
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	9.96

Projet	BFC013424 - Rénovation thermique de 23 logements situés 31 boulevard de la Trémouille à DIJON
Porteur de projet	27210001700024 - ORVITIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 22/01/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/01/2024 au 18/12/2025
Coût total éligible	230 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	92 000,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Orvitis entame la rénovation d'une résidence SERENITIS de 23 logements conventionnés APL destinés aux personnes âgées de plus de 65 ans en priorité, souhaitant bénéficier d'une résidence sécurisée et de logements adaptés PMR, bénéficiant d'une bonne isolation thermique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 23 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 127,51 MWh/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 28,06 teqCO₂/an.

Atteinte du niveau BBC : référence département de la Côte d'Or et altitude de 200m < 400 m : niveau à atteindre : 96 CEP > 81,78

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Isolation laine de verre 12cm. Composition / état après travaux : Isolation laine de verre 14cm. Performance après travaux : R= 4.35 m².°C/W

Murs extérieurs: Composition / état avant travaux : Murs en pierres non isolés. Composition / état après travaux : Ajout ITI laine de verre 14cm, 7.5 cm en LNC. Performance après travaux : R= 4.35 m².°C/W

Plancher: Composition / état avant travaux : Non isolé. Composition / état après travaux : Flocage minéral 140mm . Performance après travaux : R= 3.65 m².°C/W

Menuiseries extérieures: Composition / état avant travaux : Menuiseries simple vitrage bois en grande partie Menuiseries double vitrage PVC au R+6. Composition / état après travaux : Menuiseries PVC 4/16/4 BE AR . Performance après travaux : $U_w = 1.3 \text{ W/m}^2.K$

Chauffage: Composition / état avant travaux : Chaudière gaz collective . Composition / état après travaux : Inchangé

ECS: Composition / état avant travaux :ECS sur chaudière gaz en chaufferie. Composition / état après travaux : Inchangé

Ventilation: Composition / état avant travaux :Ventilation simple flux autoréglable. Composition / état après travaux : VMC simple flux collective hygro B

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	92 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	2,56	5 892,21
Sous-total cofinancier				42,56	97 892,21
Bénéficiaire				57,44	132 107,79
Coût total éligible					230 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses éligibles économies d'énergie par logement	230 000,00
Coût total du projet		230 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	23.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	127.51
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO ₂ eq / an	28.06

Projet	BFC013776 - Ecoréhabilitation Gray
Porteur de projet	34489761600019 - GRAND DIJON HABITAT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/04/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/04/2024 au 31/10/2026
Coût total éligible	400 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	160 000,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Grand Dijon Habitat souhaite réhabilité cet ensemble immobilier de 40 logements construit en 1968 et ayant déjà fait l'objet de travaux d'isolation thermique en 1985 (isolant en façade et sur la dalle haute), aujourd'hui vétuste. Afin de limiter la consommation énergétique du bâtiment et à l'occasion d'un rafraichissement de la façade, un nouveau projet de rénovation énergétique est prévu, afin d'atteindre l'étiquette énergétique B.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 40 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 261,82 MWh/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 11,83 t_{eq}CO₂/an.

Atteinte du niveau BBC : Référence département de la Côte d'Or et altitude de 200m < 400 m : niveau à atteindre : 96 CEP > 79,1 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Combles perdus Isolation PSE 2cm + laine de verre 7cm. Composition /



état après travaux : Isolation laine minérale. Performance après travaux : $R= 7.6 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Murs béton avec ITE 6cm PSE. Composition / état après travaux : ITE laine minérale 16cm sous enduit. Performance après travaux : $R= 4.55 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Plancher : Composition / état avant travaux : Flocage 5cm en sous face. Composition / état après travaux : Inchangé en sous face des caves Plafond des halls d'entrée isolés avec 12cm laine de roche. Performance après travaux : $R= 3.75 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries double vitrage PVC de 2005. Composition / état après travaux : Menuiseries PVC 4/16/4 BE AR. Performance après travaux : $U_w= 1.3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$

Chauffage : Composition / état avant travaux : Produit en sous station sur Réseau de chaleur Dijon énergies (2106C). Composition / état après travaux : Inchangé

ECS : Composition / état avant travaux : ECS sur chaufferie raccordée au RCU. Composition / état après travaux : Inchangé

Ventilation : Composition / état avant travaux : Ventilation simple flux autorèglable. Composition / état après travaux : VMC simple flux hygro B

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	160 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	23,20	92 807,42
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	1,68	6 720,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	14,46	57 832,54
Sous-total cofinancier				79,34	317 359,96
Bénéficiaire				20,66	82 640,04
Coût total éligible					400 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	400 000,00
Coût total du projet		400 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	40.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	261.82
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	11.83

Projet	BFC007532 - Reconstruction d'une blanchisserie à haute performance environnementale sur une friche commerciale (Aldi)
Porteur de projet	33824477500031 - Association Jean Eudes
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 30/08/2024 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/03/2026
Coût total éligible	585 016,28 € HT
Montant de l'aide UE	272 982,43 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Face à l'essor de son activité, la Blanchisserie du Refuge souhaite déménager ses activités sur la friche commerciale située au 94 rue de Vesoul, à proximité immédiate du quartier de politique de la ville des Hauts-de-Saint-Claude, à Besançon. S'engageant dans une perspective de développement durable, le projet prévoit la reconstruction d'une blanchisserie à haute performance environnementale optimisant les ressources en eau et en énergies fossiles. Il permettra à l'Association Jean Eudes de pérenniser son rôle social d'insertion et de s'inscrire au coeur du tissu associatif local comme structure composante d'une ville inclusive et solidaire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Face à l'essor de son activité, la Blanchisserie du Refuge souhaite déménager ses activités sur la friche commerciale située au 94 rue de Vesoul, à proximité immédiate du quartier de politique de la ville des Hauts-de-Saint-Claude, à Besançon. S'engageant dans une perspective de développement durable, le projet prévoit la reconstruction d'une blanchisserie à haute performance environnementale optimisant les ressources en eau et en énergies fossiles. Il permettra à l'Association Jean Eudes de pérenniser son rôle social d'insertion et de s'inscrire au coeur du tissu associatif local comme structure composante d'une ville inclusive et solidaire.

Ce projet vise à reconstruire un bâtiment démonstrateur sur le plan environnemental, en réemployant les matériaux sur site, en diminuant l'utilisation des énergies fossiles (récupération de la chaleur fatale et production d'énergies renouvelables), ainsi que la consommation en eau (récupération des eaux de pluies et des eaux usées chaudes).

Ce projet s'inscrit dans les objectifs et enjeux climatiques du territoire, à l'image du PCAET de GBM : diviser par 2 d'ici 2050 la consommation d'énergie, réduire les émissions de GES, s'adapter au changement climatique, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air :

- Régénérer un espace urbain en friche et ainsi limiter l'artificialisation des sols (ZAN). Les surfaces imperméabilisées seront réduites à hauteur de 62 % ;
- Construire un bâtiment à haute performance environnementale, avec des matériaux biosourcés ;
- Optimiser les ressources en eau (en récupérant les eaux de pluie et eaux de rinçage) : 2 400 m³ d'eau économisées par an ;
- Produire de l'énergie renouvelable (déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture avec la production de 100kWc ;
- Récupérer de la chaleur fatale (pompe à chaleur sur eaux usées) : réduction de la consommation de gaz de plus de 60 %, soit une baisse de 30 tonnes de CO₂ par an, et de 50 % pour l'électricité, équivalant à 5 tonnes de CO₂ annuellement.

L'association J. EUDES, association Loi 1901, est considérée comme petite entreprise, hors zone AFR. Elle dispose d'une bonne santé financière.

L'opération a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets visant au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2025 pour un total de 170 points sur 200.

Les travaux engagés permettent l'atteinte du niveau BEPOS effinergie 2017 (niveau E4C2) avec la mise en place de matériaux biosourcés, ce qui lui confère une excellente performance énergétique. Le projet est également cohérent avec les objectifs régionaux du SRADDET.

Les coûts admissibles FEDER sont les coûts totaux d'investissement concourant à l'efficacité énergétique dans le bâtiment. Ainsi, le coût total éligible du projet s'élève à 585 016,28€.

Le projet porté par l'association J. EUDES concourt donc pleinement aux objectifs attendus en termes de performance énergétique et d'exemplarité des bâtiments, tels que définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité.

En respectant le taux maximum d'aide publique à hauteur de 50% (selon point 6.5 du RGEC SA.111726 / taux maximum pour une petite entreprise), il est proposé une subvention à hauteur de 272 982,43€ soit 46,66 % de l'assiette éligible FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	46,66	272 982,43
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	3,34	19 525,71
Sous-total cofinancier				50,00	292 508,14
Bénéficiaire				50,00	292 508,14
Coût total éligible					585 016,28

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Prestation de STD	3 663,40
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 9 - Plâtrerie / Doublages	32 688,80
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 7 - ITE / Façades	52 978,40
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 5 - Charpente / Ossature bois	67 631,48
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 8 - Menuiseries extérieures	67 632,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 6 - Etanchéité / Couverture	81 440,20
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 17 - CVC	278 982,00
Coût total du projet		585 016,28

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
--------------	------	-----------------	-----------------------

FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	787.28
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	-52.20
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO ₂ eq / an	1.57

Projet	BFC007864 - Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Neurey-les-la-Demie.
Porteur de projet	20007811100099 - SIED 70
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 26/09/2024 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2024 au 01/09/2026
Coût total éligible	1 434 865,26 € HT
Montant de l'aide UE	239 813,00 €
Localisation du projet	70381 - Neurey-lès-la-Demie
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

L'opération est portée par le SIED 70, maître d'ouvrage suite au transfert de compétences, et consiste en la réalisation d'une chaufferie biomasse centralisée avec réseau de chaleur alimentant une trentaine de bâtiments publics de la commune de Neurey-lès-la-Demie. L'équipement thermique comprendra une chaudière bois-plaquettes de 400 kW et une chaudière au gaz naturel en appoint de 600 kW, couplées à un ballon tampon. La chaufferie alimentera 28 sous-stations via un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 1356 ml. Les bâtiments raccordés seront : l'EHPAD, la Mairie/logements, la ferme rénovée (commerce/logements), le lotissement à construire (12 parcelles) et les logements Habitat 70 (individuels et collectifs). L'énergie produite annuellement est estimée à 1603 MWh dont 98% assurée par la biomasse, pour une consommation estimée de 524 tonnes de plaquettes forestières. Pour l'approvisionnement en combustible, le SIED 70 passera un contrat avec un fournisseur local, situé dans un rayon de moins de 70 km de la chaufferie. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture de la chaufferie pour une production en autoconsommation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération consiste en la réalisation d'une chaufferie biomasse centralisée avec réseau de chaleur alimentant une trentaine de bâtiments publics de la commune de Neurey-lès-la-Demie. L'équipement thermique en chaufferie comprendra une chaudière bois-plaquettes de 400 kW et une chaudière au gaz naturel en appoint/secours de 600 kW, couplées à un ballon tampon. Les besoins annuels des bâtiments en chauffage et

ECS sont estimés à 630 kW de puissance et à 1 414 MWh pour chauffer une surface de 11 120 m². La chaufferie alimentera 28 sous-stations via un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 1356 ml. L'approvisionnement en bois se fera au niveau local.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels

Énergie fossile substituée : 143 TEP/an

Combustible bois valorisé : 128,7 tonnes/an

CO2 fossile évité : 266,08 TqCO2/an

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 2023-2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 35/40 sur analyse par le comité de sélection réuni le 15/11/2024.

Production annuelle > 1 200 MWh : 1 434,00 MWh/an

Critères : prix de vente de la chaleur 133,78 €/MWh soit 5pts/10 ; contenu CO2 du kWh « entrée chaudière »: 44 g soit 10 pts/10, taux de plaquettes 100% soit 10 pts/10, taux d'EnR sur énergie globale distribuée : 90% soit 10 pts/10

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Capacité du porteur

A jour de ses obligations sociales et fiscales

Aide ADEME pour 702 760 € attribuée le 04/12/2024

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt de la demande le 26/09/2024 avant tout engagement d'opération (actes d'engagement marché de travaux signé le 09/09/2025).

Fin de réalisation prévue en septembre 2026 et fin d'acquittement des dépenses fin 2027.

Opération sise sur la commune de Neurey-lès-la-Demie, département de la Haute-Saône, région BFC, périmètre du programme.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	16,71	239 813,00
AUTRES PUBLICS	ADEME		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	39,33	564 279,84
Sous-total cofinancier				56,04	804 092,84
Bénéficiaire				43,96	630 772,42
Coût total éligible					1 434 865,26

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Maitrise d'oeuvre	73 277,91
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	1 361 587,35
Coût total du projet		1 434 865,26

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.40
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.34

Projet	BFC007928 - Chaufferie bois plaquette + granulé + réseau de chaleur
Porteur de projet	21210371700014 - COMMUNE LES MAILLYS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 30/09/2024 au 01/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/12/2024 au 01/06/2026
Coût total éligible	433 943,09 € HT
Montant de l'aide UE	70 168,81 €
Localisation du projet	21371 - Les Maillys
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

En 2023, La commune des Maillys s'est engagée dans une réflexion sur l'utilisation de l'énergie pour son patrimoine bâti, qui est dans l'ensemble assez ancien et majoritairement chauffé au fioul. La commune a acquis une parcelle bâtie à proximité de la mairie, et la démolition du bâtiment qui l'occupe est prévue. La commune envisage d'y construire sa future chaufferie bois, couplée à un réseau de chaleur pour chauffer les bâtiments :

- de l'école élémentaire,
- de l'école maternelle,
- du périscolaire,
- de la bibliothèque/poste,
- ainsi que les bâtiments de la mairie.

Il est prévu l'installation d'une chaudière plaquettes de 100 kW et d'une chaudière granulés de 100 kW en appoint-secours. L'ensemble sera complété par une capacité d'hydro-accumulation de 3 à 4 m3 pour permettre un fonctionnement optimum de la chaudière à plaquettes et l'optimisation des phases de relance.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : En 2023, La commune des Maillys s'est engagée dans une réflexion sur l'utilisation de l'énergie pour son patrimoine bâti, qui est dans l'ensemble assez ancien et majoritairement chauffé au fioul. La commune a acquis une parcelle bâtie à proximité de la mairie, et la démolition du bâtiment qui l'occupe est prévue. La

commune envisage d'y construire sa future chaufferie bois, couplée à un réseau de chaleur pour chauffer les bâtiments :

- de l'école élémentaire,
- de l'école maternelle,
- du périscolaire,
- de la bibliothèque/poste,
- ainsi que les bâtiments de la mairie.

Il est prévu l'installation d'une chaudière plaquettes de 100 kW et d'une chaudière granulés de 100 kW en appoint-secours. L'ensemble sera complété par une capacité d'hydro-accumulation de 3 à 4 m³ pour permettre un fonctionnement optimum de la chaudière à plaquettes et l'optimisation des phases de relance.

La commune a répondu à l'appel à projet « Chaufferies bois avec réseaux de chaleur » ouvert du 01/01/2024 au 30/09/2024 visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur (chaudières bois ≥100 KW et production inférieure à 1 200 MWh/an).

- Le comité de sélection réuni le 15/11/2024 a émis un avis favorable au projet selon les critères suivants :

- prix de la chaleur 265,58€/MWh soit 5pts/10 ;
- contenu CO₂ : 24 g soit 10 pts/10;
- taux de plaquettes 100% soit 10 pts/10 ;
- taux d'EnR sur énergie globale distribuée : 100% soit 10 pts/10.

soit un total de 35/40 points, correspondant à un taux d'aide publique maximal de 70%.

Indicateurs environnementaux prévisionnels :

- Energie fossile substituée : 17,3 TEP/an ;
- Combustible bois valorisé : 68,3 tonnes/an dont 65,9 tonnes de plaquettes et 2,4 tonnes de granulés ;
- CO₂ fossile évité : 53,17 tonnes/an (selon les conventions de 0.274 kg/kWh pour le propane et 0.024 kg/kWh pour le bois).

Le projet permettra bien de substituer l'énergie produite à partir de sources fossiles par une énergie renouvelable. A ce titre, il concourt pleinement aux objectifs visés par l'appel à projet au titre de la Priorité d'investissement 3, objectif spécifique 2.2 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur.

Le projet présenté a fait l'objet d'une instruction en application du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, avec un déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC. Il répond bien aux différentes obligations réglementaires.

Le marché de travaux est supérieur à 90 000 €. Conformément à l'article R2131-12 2° du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur doit publier l'avis de marché au BOAMP ou dans un JAL. A l'issue de l'analyse, il est constaté que le bénéficiaire n'a publié l'Avis d'appel public à la concurrence uniquement sur le site internet www.marches-securises.fr. Or ce site n'est pas considéré comme un support habilité à recevoir des annonces légales. Ainsi et conformément au point 1 de l'annexe de la décision de la commission, il est proposé une correction financière de 25% pour défaut de publication de l'avis de marché. La correction financière a été amené à 25% car la publicité a été réalisée sous d'autres formes appropriées.

L'assiette éligible FEDER s'élève à 433 943,09€, portant le montant de l'aide FEDER à 70 168,81€ soit 16,17%, pour un taux d'aide publique de 70,00%.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	16,17	70 168,81
ETAT	Écologie, développement durable et énergie			22,00	95 467,68
DEPARTEMENT	Côte-d'Or			13,83	60 000,00
AUTRES PUBLICS	ADEME		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	18,00	78 123,67
Sous-total cofinancier				70,00	303 760,16
Bénéficiaire				30,00	130 182,93
Coût total éligible					433 943,09

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur	432 543,09
140- Dépenses de prestations externes	Etude géotechnique de conception (phase projet)	1 400,00
Coût total du projet		433 943,09

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.20
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.17

Projet	BFC011394 - Création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur sur le Fort de Bregille
Porteur de projet	21250056500016 - COMMUNE DE BESANCON
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 12/06/2025 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/05/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	266 137,63 € HT
Montant de l'aide UE	102 971,46 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Dans le cadre de son ambitieux programme d'économies d'énergie et de développement des ENR sur son patrimoine, la Ville de Besançon installe une chaudière à bois déchiqueté avec réseau de chaleur au Fort de Bregille, en remplacement de l'actuel système de chauffage au gaz actuel.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Dans le cadre de son ambitieux programme d'économies d'énergie et de développement des ENR sur son patrimoine, la Ville de Besançon installe une chaudière à bois déchiqueté avec réseau de chaleur au Fort de Bregille, en remplacement de l'actuel système de chauffage au gaz actuel.

Le réseau de chaleur est alimenté par chaudière bois de 120 kW et d'une chaudière gaz condensation existante de 220 + 35 kW en secours, ainsi que deux ballons tampon de 2 000 litres, et 3 sous-stations desservant :

- le Fort de Bregille (bâtiment 1 – usage avant tout associatif). La chaufferie se situera au rdc du fort ;
- le logement du gardien (situé dans le Fort de Bregille bâtiment 1) ;
- la salle du manège (bâtiment 2 – salle des fêtes).

Le réseau totalisera un linéaire de 103 ml de tranchées, pour une surface totale à chauffer représentant 1 740 m².

La chaufferie fonctionnera en saison de chauffe et assurera uniquement la production de chaleur. L'eau chaude sanitaire est nécessaire pour le logement du gardien et la salle du ménage. Des petits ballons électriques produiront l'ECS toute l'année.

La commune a répondu à l'appel à projet « Chaufferies bois avec réseaux de chaleur » ouvert du 15/04/2025 au 31/10/2025 visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur (chaudières bois ≥ 100 KW , puissance totale bois décheté + éventuel appoint granulés). Le comité de sélection réuni le 26/08/2025 a émis un avis favorable au projet (note de 54 points /100 conduisant à un TTS du programme de 43,20%) selon les critères suivants :

- Prix de vente de la chaleur - P_{vch} ≥ 225 € HT /MWh, soit 33/100 points ;
- Contenu CO₂ du kWh « entrée chaudière » - $30 \text{ g/kWh} < \text{CO}_2 \leq 55 \text{ g/kWh}$, soit 21/100 points ;
- Nb entités juridiques abonnés au réseau ≥ 3 - RCU < 3 , soit 0/100 points.

Indicateurs environnementaux prévisionnels :

- Combustible bois valorisé : 29 tonnes de plaquettes/an.

- Gain GES/sol réf = teqCO₂ (tonnes équivalent CO₂) ref – teqCO₂ Bois = 19 teqCO₂ tonnes/an.

- TEP "sortie chaudière par le bois" : 8 TEP/an

Le projet permettra bien de substituer l'énergie produite à partir de sources fossiles par une énergie renouvelable. A ce titre, il concourt pleinement aux objectifs visés par l'appel à projet au titre de la Priorité d'investissement 3, objectif spécifique 2.2 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur.

Le projet présenté a fait l'objet d'une instruction en application du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, avec un déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC. Il répond bien aux différentes obligations réglementaires.

L'assiette éligible FEDER s'élève à 266 137,63€, portant le montant de l'aide FEDER à 102 971,46€ soit 38,69%, pour un taux d'aide publique de 43,20% .

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	38,69	102 971,46
AUTRES PUBLICS	ADEME			4,51	12 000,00
Sous-total cofinancier				43,20	114 971,46
Bénéficiaire				56,80	151 166,17
Coût total éligible					266 137,63

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réalisation de 2 chaufferies bois sur le quartier de Bregille	248 726,76
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	coûts indirects à la mise en place de la chaufferie (OCS)	17 410,87
Coût total du projet		266 137,63

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.12
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.10

Projet	BFC004438 - Travaux de restauration de la continuité écologique au droit du barrage des Pipes
Porteur de projet	20009485200015 - EPAGE DOUBS - DESSOUBRE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/08/2024 au 31/12/2024
Coût total éligible	454 443,86 € HT
Montant de l'aide UE	45 444,39 €
Localisation du projet	25047 - Baume-les-Dames
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Restauration totale de la continuité écologique de la rivière le Cusancin (25) par l'arasement du barrage des Pipes et renaturation morphologique de la zone de remous permettant une plus grande résilience du milieu face aux dérèglements climatiques

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Le cours d'eau à l'étude, le Cusancin, est une rivière du Nord de la Franche-Comté et affluent du Doubs, avec lequel elle conflue au niveau de Baume-les-Dames. C'est un petit cours d'eau de 13 km dont le bassin versant s'étend sur 358 km².

Ce bassin, assez important par rapport à la longueur du cours d'eau, provient de la présence d'un important réseau karstique.

L'opération concerne la suppression du barrage des Pipes-Ropp (ROE 10806). Il se situe à quelques centaines de mètres en amont de la confluence entre le Doubs et le Cusancin, sur la commune de Baume-les-Dames. C'est le premier obstacle infranchissable que rencontrent les populations piscicoles du Doubs voulant remonter vers le Cusancin, cours d'eau possédant un fort potentiel de production salmonicole. L'ouvrage est fondé en titre, et appartient à la commune de

Baume-les-Dames. Celui-ci présente les caractéristiques suivantes : une hauteur variable allant de 1.5 m en rive gauche à 2 m en rive droite ; une longueur d'environ 130 m.

Le barrage des Pipes-Ropp est situé sur un tronçon classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, il fait donc l'objet d'une obligation réglementaire de restauration de la continuité piscicoles et sédimentaire. De plus, une étude globale a été engagée en 2010 par l'ancienne Communauté de Communes du Pays Baumois. Les principaux objectifs d'actions à mener sur le cours d'eau étaient la restauration de la continuité écologique, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau.

Une étude spécifique de l'ouvrage a été engagée en 2014 par la Communauté de Communes du Pays Baumois, assistée par l'EPTB Saône et Doubs. Le bureau d'étude Naldeo a étudié différents scénarios afin de restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et améliorer la qualité morphologique du Cusancin. L'opposition de certains acteurs locaux, aucune validation n'a pu être établie en faveur de l'un ou l'autre scénario.

La Communauté de Communes Doubs Baumois, détentrice de la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et l'EPAGE Doubs Dessoubre, détenteur de la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2021, ont souhaité relancer les discussions avec la commune et les principaux partenaires techniques et financiers dans le but d'engager une mission de maîtrise d'œuvre complète visant à l'effacement partiel ou complet de l'ouvrage des Pipes-Ropp.

Le projet porte sur diverses actions visant à restaurer la continuité écologique du Cusancin par :

- l'effacement de l'ouvrage
- le resserrement des écoulements
- la mise en place de blocs abris de bois morts
- la protection de berges en génie mixte
- le retrait d'enrochement
- le comblement d'un plan d'eau et
- le traitement de la Renouée du Japon.

L'ensemble de ces travaux permettra une plus grande résilience du milieu face aux dérèglements climatiques.

L'opération portée par l'EPAGE Doubs Dessoubre s'inscrit directement dans les objectifs listés dans le Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027, Priorité III (Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité), OS 2.7 (Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution), type d'action "Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité". Les travaux induits permettront la restauration de la continuité écologique avec une approche globale sur le bassin versant permettant de rétablir la continuité (piscicole et sédimentaire) sur le Cusancin.

Ce projet répond aux objectifs de l'Appel à projets FEDER Biodiversité ouvert de novembre 2023 à juin 2024 et visant notamment à financer les travaux liés au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (notamment par à l'arasement et/ou le dérasement de tout ouvrage de plus de 20 cm de chute pour restaurer la continuité écologique des rivières - mesure 2 Trame bleue de l'AàP).

Analysé à l'aune des critères publiés dans le cahier des charges de l'AàP par le comité de sélection (Direction Europe et rayonnement international / Service FEDER et direction Environnement du Conseil régional BFC) réuni le 13/02/2024 (ajournement dans l'attente de la consolidation du plan de financement) puis le 13/09/2024 (avis favorable), le projet porté par l'EPAGE s'est vu attribuer la note de 30/40 le rendant éligible au FEDER :

- critère 1 portant sur la longueur de la zone d'impact : 5/10 (longueur entre 20x et 99x la largeur du lit mineur)
- critère 2 portant sur l'impact sur le lit et les berges : 10/10 (travail pour retrouver de la liberté dans le lit majeur)
- critère 3 portant sur l'impact sur la diversification des habitats : 5/10 (incorporation de bois mort dans tronçon restauré)
- critère 4 portant sur la restauration de la continuité écologique : 10/10 (effacement de seuil permettant la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire).

Obligations réglementaires

Foncier : impact sur différentes parcelles : conventions de mandat de travaux signées avec les différents propriétaires. A noter qu'un collectif de riverains avait saisi le TA de Besançon d'où un important retard dans la mise en œuvre de l'opération et la mise en suspens de l'instruction FEDER dans l'attente de la levée de toutes les réserves. Une ordonnance du Conseil d'Etat en date du 17/09/2024 a annulé la décision du TA et a rejeté la demande dudit collectif. Le projet d'arasement du barrage a pu reprendre en 2025.

Eligibilité temporelle et géographique

Procédure de mise en concurrence (marché de travaux) lancée en avril 2024.

Marché de MOe écarté des dépenses pour engagement avant 2021.

Fin de réalisation des travaux prévue avant fin 2026.

Travaux réalisés sur la rivière Cusancin, département du Doubs, région BFC.

Mise en concurrence

Marché de travaux vérifié sur la base du contrôle de régularité effectué sur la base des pièces de marché transmises par le porteur : manquement constaté aux obligations en termes de publicité (AAPC publié sur profil d'acheteur uniquement alors que le montant du lot >100 € imposait le recours à un JAL et/ou BOAMP, induisant une pénalité de 25% du montant du marché concerné.

Pour les prestations dont le montant est <40000 €, cf. déclaration sur l'honneur relative aux achats de faible montant.

Encadrement communautaire

Opération sans aucune dimension économique, ne donnant lieu à aucune facturation, portant sur la continuité écologique de la trame bleue, instruite hors encadrement communautaire.

Plan de financement

Dépenses de travaux et prestations en lien avec la restauration de la continuité écologique du cours du Cusancin + 7% au titre de l'OCS, forfait calculé sur les dépenses présentées au réel

Ressources

Autofinancement minimal de 20% respecté

Financement AERMC pour 70%

FEDER pour 10% à 44 443,86 € (en respect du plafond fixé par le comité de sélection de l'AàP Biodiversité réuni le 13/0/2024 et du seuil d'intervention de FEDER : 30 K€ / opération)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	10,00	45 444,39
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	69,58	316 207,34
Sous-total cofinancier				79,58	361 651,73
Bénéficiaire				20,42	92 792,13
Coût total éligible					454 443,86

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	339 303,89
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ingénierie	35 155,00
140- Dépenses de prestations externes	Etudes et suivis	50 255,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coûts indirects	29 729,97
Coût total du projet		454 443,86

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	2.03

Projet	BFC011518 - Travaux de diversification morphologique du lit mineur de l'Ouche aval à NEUILLY-CRIMOLOIS
Porteur de projet	20004386700015 - SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHÉ
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 19/06/2025 au 30/05/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 19/06/2025 au 30/11/2025
Coût total éligible	259 359,44 € HT
Montant de l'aide UE	42 478,56 €
Localisation du projet	21452 - Neuilly-Crimolois
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

L'Ouche présente une morphologie rectiligne et homogène. Elle est très encaissée par l'endiguement et les travaux de curage de grande ampleur réalisés dans les années 50-60. Elle présente une surlargeur très importante : homogénéité et pauvreté des habitats. La dynamique fluviale est bloquée par les endiguements et enrochements en pieds de berge, l'empêchant de former naturellement des atterrissements et fosses d'érosion. On observe une dynamique naturelle engagée depuis 2005 au milieu de ce secteur : érosion de berge et création d'une île avec installation d'hirondelles de rivages.

Les travaux consistent en la réalisation de 11 banquettes minérales en lit mineur couvrant une surface d'environ 7 750 m² et pose d'amas de bloc sur un tronçon de 1300ml de l'Ouche. Les banquettes occuperont environ la moitié de la largeur du lit mineur, leur localisation s'appuie sur les sinuosités existantes et leur dimensionnement est basé sur des macroformes déjà présentes pour assurer leur fonctionnalité.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'Ouche présente une morphologie rectiligne et homogène. Elle est très encaissée par l'endiguement et les travaux de curage de grande ampleur réalisés dans les années 50-60. Elle présente une surlargeur très importante : homogénéité et pauvreté des habitats. La dynamique fluviale est bloquée par les endiguements et enrochements en pieds de berge, l'empêchant de former naturellement des atterrissements et fosses d'érosion. On

observe une dynamique naturelle engagée depuis 2005 au milieu de ce secteur : érosion de berge et création d'une île avec installation d'hirondelles de rivages.

La stratégie de l'Union Européenne en matière de biodiversité pour 2030 est un plan global, ambitieux et à long terme visant à protéger la nature et à inverser la dégradation des écosystèmes. La stratégie vise à mettre la biodiversité de l'Europe sur la voie du rétablissement d'ici 2030 et contient des actions et des engagements spécifiques. Le programme FEDER 2021-2027 permettra l'accompagnement des maitres d'ouvrage en Bourgogne Franche-Comté dont les projets permettront la protection et la restauration de la biodiversité. Il s'agit notamment d'intervenir pour la restauration des habitats de la faune et de la flore. Le projet de restauration de la continuité écologique par effacement d'un plan d'eau à Vers-sous-Sellières s'inscrit pleinement dans cette démarche.

L'objectif pour ce projet est l'amélioration de la qualité physique et habitationnelle de l'Ouche en secteur contraint : bon état écologique.

Le but est d'entamer une actions de restauration de la qualité morphologique de l'Ouche par diversification morphologique en lit mineur à travers des travaux.

Le résultat attendu est d'obtenir un bon état écologique pour notamment préserver les espèces rhéophiles et la diversification des faciès d'écoulement.

Les travaux consistent en la réalisation de 11 banquettes minérales en lit mineur couvrant une surface d'environ 7 750 m² et pose d'amas de bloc sur un tronçon de 1300ml de l'Ouche. Les banquettes occuperont environ la moitié de la largeur du lit mineur, leur localisation s'appuie sur les sinuosités existantes et leur dimensionnement est basé sur des macroformes déjà présentes pour assurer leur fonctionnalité.

Communication, sensibilisation des publics

Les actions de communication du projet se conformeront aux exigences prévues par la réglementation.

L'ensemble des supports de communication feront apparaitre le visuel réglementaire dans un format suffisant. Aussi, le plan de communication du projet prévoit la mise en ligne de nombreuses publications sur les réseaux sociaux.

Chaque publication fera état du soutien financier de l'Europe et taguera @regionbourgognefranchecomte et @UEen-France.

Le montant du projet est inférieur à 500 000 euros. Dès lors, une affiche A3 sera apposée dans un lieu bien visible du public. Nous proposons que cette affiche soit disposée le long du chemin en amont de l'étang. Aussi, un panneau de chantier sera installé et fera également apparaitre clairement le soutien financier de l'Europe.

Cibles : public local, grand public, élus, partenaires techniques et financiers.

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émergeant à l'objectif spécifique 2.7 visant à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes.

Il répond aux attentes de l'appel à projets FEDER Biodiversité ouvert du 01/12/2024 au 30/03/2025 visant à améliorer la gestion, la restauration et la conservation des milieux naturels composant les trames de continuités écologiques (réservoirs et corridors), la circulation des espèces, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité. Le projet porté par le Syndicat du Bassin de l'Ouche s'inscrit dans les actions 2 trame bleue liées aux travaux de restauration écologique des rivières

Résultat de la sélection (3ère vague de dépôts), comité réuni le 11 et 12/09/2025

Trame bleue (Ouche aval à NEUILLY-CRIMOLOIS)

* Projet portant sur une longueur comprise entre 20 fois et 99 fois la largeur du lit mineur : 5/5

Soit un total de 5 points

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 23/06/2025 dans le cadre de l'appel à projets FEDER biodiversité ouvert du 01/12/2024 au 30/06/2025

Opération non achevée au moment du dépôt (actes d'engagement non signés), travaux prévus s'achever en fin 2025

Travaux de diversification morphologique du lit mineur de l'Ouche aval à NEUILLY-CRIMOLOIS soit en Côte dor

Commande publique

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée ouverte soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement. Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'a été détectée

Encadrement communautaire

Opération sans dimension économique liée à la protection de l'environnement, instruite hors champ concurrentiel.

Indicateur

IRS01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration 2.6 ha (1300mètres linéaires X en moyenne 20m de largeur de lit mineur = 26000m2)

Plan de financement prévisionnel

Dépenses

Travaux de restauration : 239 910 € HT

Prestations : 2482 € HT (suivi écologique)

Option coûts simplifiés : forfait 7% sur l'ensemble des dépenses éligibles : 16 967.44 €

Total assiette éligible au FEDER : 259 359.44 €

Ressources

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 181 572 € sur un montant de dépenses retenues de 285 393 € soit rapportée à l'assiette FEDER : 165 009 €

(181572/285393)* 259359.44

AERMC : 165 009,00 € (63.62%)

FEDER : 42 478.56 € (16.38%, plafond fixé à 60%, cf. AàP partie 5 modalités financières)

Total aide publique : 207 487.55 € (80%)

Compte tenu de la qualité du projet porté par le Syndicat du bassin de l'ouche et sa sélection lors du comité du 11 et 12/09/2025 dans le cadre de l'APP ouvert du 01/12/2024 au 30/06/2025 il est proposé une aide FEDER de 42 478.56 €

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	16,38	42 478,56
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	63,62	165 009,00
Sous-total cofinancier				80,00	207 487,56
Bénéficiaire				20,00	51 871,88
Coût total éligible					259 359,44

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	239 910,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Suivi écologie	2 482,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coûts indirects 7%	16 967,44
Coût total du projet		259 359,44

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	2.60

Consultation écrite du 24 au 30 avril 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
5	5.1	5	BFC010169	Signalétique touristique du patrimoine de l'Agglomération auxerroise	CA DE L'AUXERROIS	102 227,80 €	61 336,68 €	60,00 %						40 891,12 €	Auc - Aucun régime d'aide	
			Sous-total	1		102 227,80 €	61 336,68 €		- €	- €	- €	- €	- €	40 891,12 €		
5	5.2	2	BFC012805	Aménagements des espaces publics et paysagers favorisant les mobilités douces	COMMUNE DE VILLERS LES POTS	843 112,40 €	90 964,92 €	10,79 %	230 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €	133 525,00 €		168 622,48 €	Auc - Aucun régime d'aide	
			Sous-total	1		843 112,40 €	90 964,92 €		230 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €	133 525,00 €	- €	168 622,48 €		
5	5.2	3	BFC008832	Relocalisation et réhabilitation de l'école de musique à Semur-en-Auxois	Communauté de communes des Terres d'Auxois	2 078 148,09 €	385 845,00 €	18,57 %	488 233,45 €	195 293,38 €	500 000,00 €	35 000,00 €		473 776,26 €	SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	
5	5.2	3	BFC009486	Réhabilitation et aménagement du Quai des Plaisanciers à Clamecy	CC Haut Nivernais Val d'Yonne	1 252 528,90 €	468 820,00 €	37,43 %	250 000,00 €		74 020,71 €	250 666,66 €		209 021,53 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	3	BFC010567	Restauration du pont sur la Seille du 18ème siècle près de l'église	mairie de ruffey sur seille	314 234,20 €	150 840,00 €	48,00 %	94 270,21 €		17 353,19 €			51 770,80 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	3	BFC010912	NEVY SUR SEILLE (39) RESTAURATION DU PONT BILLIN SUR LA SEILLE	CC BRESSE HAUTE SEILLE	459 298,14 €	192 141,50 €	41,83 %	107 639,00 €		71 760,00 €			87 757,64 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	3	BFC011415	MDE 2078: UNE MAISON POUR LA PAIX	Cluny de la Paix - Maison des Échevins	279 463,48 €	159 800,00 €	57,18 %	43 770,00 €		20 000,00 €		9 000,00 €	46 893,48 €	SA111666 relatif aux aides en faveur de la Culture et de la Conservation du Patrimoine	
5	5.2	3	BFC011771	RESTAURATION DES TOURS DE BRUNEAUT ET CONDE AU CHATEAU D'EPOISSES	ASSOCIATION CHATEAU EPOISSES	635 430,62 €	295 060,00 €	46,43 %	254 172,25 €	67 278,00 €				18 920,37 €	SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	
			Sous-total	6		5 019 103,43 €	1 652 506,50 €		1 238 084,91 €	262 571,38 €	683 133,90 €	285 666,66 €	9 000,00 €	888 140,08 €		
5	5.2	4	BFC002796	Réhabilitation de l'ancienne école pour y installer la mairie	Mairie de Cormatin	562 385,36 €	151 649,60 €	26,97 %	168 715,61 €	112 477,07 €	90 000,00 €			39 543,08 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	4	BFC009845	REHABILITATION CAFE CARRER comprenant un multiservice, une salle commune et un logement	COMMUNE DE CHAULGNES	628 217,83 €	171 065,13 €	27,23 %	318 938,00 €	26 000,00 €	50 000,00 €			62 214,70 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	4	BFC010967	Réhabilitation et restructuration de la piscine de l'Aillantais	CC DE L'AILLANTAIS EN BOURGOGNE	1 453 583,03 €	680 000,00 €	46,78 %	376 866,20 €	238 913,54 €	54 568,86 €			103 234,43 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	4	BFC011099	Réhabilitation du tènement "centre bourg": réalisation d'un local commercial	COMMUNE DE FRONTENAUD	216 134,77 €	83 334,50 €	38,56 %	- €		61 039,00 €			71 761,27 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	4	BFC011470	Réhabilitation de la friche Dumeste pour le développement du site SYMETRI	SYTEVOM SYNDICAT TRANSFERT ELIMINATION VALORISATION DES ORDURES ENAGERES	483 609,81 €	238 961,60 €	49,41 %						244 648,21 €	2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	
5	5.2	4	BFC012036	REHABILITATION D'ESPACES BATIS DELAISSES AVEC CRÉATION DE GÎTES DE GRANDE CAPACITÉ	LES LOGIS DU BOURG VIEUX	377 772,46 €	163 680,00 €	43,33 %				5 000,00 €		209 092,46 €	2013-1407 Règlement des aides De minimis - Exp: 31.12.2023	
5	5.2	4	BFC012989	Création d'une maison de santé communale à proximité de l'offre de soins existante	Commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	561 640,16 €	94 000,00 €	16,74 %	165 000,00 €		168 492,05 €			134 148,11 €	Auc - Aucun régime d'aide	
			Sous-total	7		4 283 343,42 €	1 582 690,83 €		1 029 519,81 €	377 390,61 €	424 099,91 €	5 000,00 €	- €	864 642,26 €		
Nombre de projets présentés :		15				TOTAL	10 247 787,05 €	3 387 498,93 €		2 497 604,72 €	659 961,99 €	1 307 233,81 €	424 191,66 €	9 000,00 €	1 962 295,94 €	

Projet	BFC010169 - Signalétique touristique du patrimoine de l'Agglomération auxerroise
Porteur de projet	20006711400013 - CA DE L'AUXERROIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA5 - Tourisme durable et patrimoine en milieu urbain
Eligibilité temporelle	du 06/01/2025 au 30/09/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 06/01/2025 au 30/09/2025
Coût total éligible	102 227,80 € HT
Montant de l'aide UE	61 336,68 €
Localisation du projet	0891 - Auxerre
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Les objectifs opérationnels du projet sont d'offrir une information touristique en continue, multilingue et accessible au plus grand nombre, de créer une expérience immersive et interactive grâce à l'IA, et de réduire l'impact environnemental de la signalétique. Il s'agit également de répondre aux attentes des touristes en facilitant l'orientation et le jalonnement, notamment à Auxerre avec l'ajout d'indications de distances sur les totems. Ce projet vise à renforcer l'attractivité globale du territoire, promouvoir la culture locale, le tout dans une stratégie durable de valorisation de son patrimoine.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à la fiche action tourisme et culture qui cite dans les projets attendus l'aménagement d'itinéraires touristiques et a pour objectif de soutenir les opérations permettant la valorisation des sites patrimoniaux et "Permettre la préservation, le développement de la fréquentation touristique et les activités, renforçant de ce fait l'attractivité touristique du territoire en valorisant le patrimoine et les équipements culturels". De plus, elle a reçu un avis favorable du comité de sélection.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	61 336,68
Sous-total cofinancier				60,00	61 336,68
Bénéficiaire				40,00	40 891,12
Coût total éligible					102 227,80

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché 24CA16 - Signalétique touristique	95 540,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Taux forfaitaire de 7%	6 687,80
Coût total du projet		102 227,80

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	0.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	0.00

Projet	BFC012805 - Aménagements des espaces publics et paysagers favorisant les mobilités douces
Porteur de projet	21210699100012 - COMMUNE DE VILLERS LES POTS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 20/10/2025 au 30/06/2026
Coût total éligible	843 112,40 € HT
Montant de l'aide UE	90 964,92 €
Localisation du projet	21699 - Villers-les-Pots
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

La commune de Villers-les-Pots engage une opération globale de requalification du centre-bourg, structurée autour de la place de la mairie et des voiries attenantes. Le projet vise à développer et sécuriser les mobilités douces en rééquilibrant le partage de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes, grâce à un apaisement significatif de la circulation automobile.

L'opération prévoit la réduction de la largeur de la route départementale et l'aménagement d'une chicane afin de diminuer les vitesses pratiquées, l'amélioration et la mise en continuité des cheminements piétons, ainsi que la requalification de la place de la mairie en espace central polyvalent et apaisé. Le stationnement est réorganisé avec des surfaces perméables et un parking modulable permettant de maîtriser l'emprise automobile tout en maintenant l'accessibilité aux équipements et commerces.

Les aménagements intègrent des dispositifs de gestion durable des eaux pluviales et une végétalisation renforcée, contribuant à la résilience climatique, au confort d'usage et à l'attractivité du cœur de village. L'ensemble participe à la revitalisation du centre-bourg et à la transition écologique en favorisant les déplacements de proximité à pied ou à vélo.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative aux aménagements des espaces publics et paysagers favorisant les mobilités douces, à Villers-les-Pots s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)". La nature de l'opération est conforme à la fiche action "mobilités durables en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le PETER Val de Saône Vingeanne, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable dans un courrier en date du 13/06/2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Villers-les-Pots, collectivité territoriale, une subvention FEDER de 90 964,92 € est proposée pour ce projet, représentant 10,79 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 843 112,40 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	10,79	90 964,92
ETAT	Finances et comptes publics		Auc - Aucun régime d'aide	27,28	230 000,00
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	23,72	200 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	2,37	20 000,00
Autre partenaire récurrent	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse		Auc - Aucun régime d'aide	15,84	133 525,00
Sous-total cofinancier				80,00	674 489,92
Bénéficiaire				20,00	168 622,48
Coût total éligible					843 112,40

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'oeuvre	51 679,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	708 035,50
140- Dépenses de prestations externes	Publicité MAPA marché de maîtrise d'oeuvre	210,42
140- Dépenses de prestations externes	Etudes géotechniques	1 180,00
140- Dépenses de prestations externes	Diagnostic amiante et HAP	2 985,00
140- Dépenses de prestations externes	Relevés topographiques	3 660,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Eclairage	30 524,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition foncière	44 838,48
Coût total du projet		843 112,40

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	REALI	Km	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	1206.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISRO4 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	0.00

Projet	BFC008832 - Relocalisation et réhabilitation de l'école de musique à Semur-en-Auxois
Porteur de projet	20007101700012 - Communauté de communes des Terres d'Auxois
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 17/02/2021 au 01/09/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/02/2021 au 01/09/2026
Coût total éligible	2 078 148,09 € HT
Montant de l'aide UE	385 845,00 €
Localisation du projet	21603 - Semur-en-Auxois
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Ancrée dans le paysage territorial depuis plus de 20 ans, l'école de musique dénombre 330 inscrits sur l'ensemble de ses 4 sites dont 249 sur le site de Semur-en-Auxois. La fréquentation dénote l'intérêt des usagers à conserver cet équipement tout en répondant à un besoin d'ores et déjà identifié.

Les locaux actuels ne répondent plus aux normes sécuritaires, pédagogiques et règlementaires.

Ainsi, dans le cadre de l'opération de reconversion du tribunal de Semur-en-Auxois, une partie de l'édifice, l'aile Ouest, sera consacrée aux nouveaux locaux de l'école de musique de Semur-en-Auxois.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

Ancrée dans le paysage territorial depuis plus de 20 ans, l'école de musique dénombre 330 inscrits sur l'ensemble de ses 4 sites dont 249 sur le site de Semur-en-Auxois. La fréquentation dénote l'intérêt des usagers à conserver cet équipement tout en répondant à un besoin d'ores et déjà identifié.

Les locaux actuels ne répondent plus aux normes sécuritaires, pédagogiques et règlementaires.

Ainsi, dans le cadre de l'opération de reconversion du tribunal de Semur-en-Auxois, une partie de l'édifice, l'aile Ouest, sera consacrée aux nouveaux locaux de l'école de musique de Semur-en-Auxois.

Le projet consiste à réhabiliter l'aile ouest du bâtiment de l'espace Liberté situé Semur-en-Auxois. La mise aux normes, l'accessibilité PMR et la réhabilitation énergétiques seront réalisés. La zone d'intervention est d'une surface intérieure

de 844 m2. Le projet proposera un nouveau plan intérieur des espaces qui aura pour but d'accueillir l'école de musique.

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 02/12/24, date à laquelle il n'était pas achevé.

NB: fin des travaux été 2026.

Éligibilité FA : Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural

L'objectif de cette fiche action dans le domaine de la culture est de porter des projets de rénovation d'équipements culturels afin de proposer une offre culturelle variée tout au long de l'année, conduite pas des professionnels, répondant à un besoin avéré sur le territoire et permettant une pratique artistique des habitants.

Ainsi, l'école de musique propose une offre culturelle variée (chants et différents instruments de musique). Les cours sont assurés par des professionnels.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : L'opération se déroule du 17/02/21 (1er devis) au 01/09/26 (PVRT prévisionnel).

Éligibilité PETR : Le pays Auxois Morvan a donné son accord par courrier le 15/02/24.

La Région BFC étant co-financeur, l'avis de la Direction du tourisme n'est pas nécessaire.

AIDE D'ETAT

Opération instruite au regard des termes du régime Culture et Conservation du Patrimoine, SA.111666.

Porteur : Communauté de communes des Terres d'Auxois (point 6.1 du SA.111666), collectivité publique, éligible à ce régime.

Opération et dépenses : travaux de restauration de l'aile Ouest de l'ancien tribunal pour relocaliser l'école de musique.

Travaux d'investissement (point 6.2 du SA.111666).

Taux d'intervention : 100% avec application de la marge d'exploitation

La capacité en terme de temps et/ou d'espace est utilisée au moins à 80% à des fins culturelles:

- espaces :

Le rez-de-chaussée accueillera 7 salles de cours pour un total de 175 m² ainsi que le pôle accueil administration de 100 m².

Le R+1 sera composé de 4 salles de cours pour un total de 87 m² et d'un auditorium de 138 m².

L'auditorium est capable de fonctionner indépendamment du reste du programme.

Le R+2 est composé de locaux techniques et interdits d'accès au public.

-> Ainsi 100% des surfaces rénovées sont consacrées à l'école de musique.

La consolidation de la taille de l'entreprise n'a pas lieu d'être faite car :

- le régime SA.111666 prévoit article 6.1 que "Les entreprises telles que définies à l'annexe I du RGEC, quelle que soit leur taille, peuvent bénéficier des aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine."

- de plus, il s'agit d'une collectivité publique donc non concernée de fait.

La santé financière n'a pas à être étudiée car ils 'agit d'une collectivité publique.

COMMANDE PUBLIQUE

La régularité de la commande publique a été contrôlée (cf les 3 annexes commande publique):

- MOE,

- travaux 1ère consultation lots 1 à 15 hors lot 4, 7 et 13 car infructueux

- travaux 2ème consultation lots 4, 7 et 13

Contrats de SPS et de CT passés de gré à gré
Déclaration sur l'honneur justifiant du respect de la réglementation relative aux marchés publics fournie.
Mail de consultation + analyse des offres + devis + lettres de rejet joints au dossier.

Marché d'honoraires régulier.

1/ Seuils de procédure

L'AE est de 149 610,28 € HT:

- Seuil de publicité au-delà de 90 000€ = Pub obligatoire au BOAMP ou JAL + profil acheteur + presse spécialisée si nécessaire

- La publication dans un JAL n'est pas nécessaire car pour un marché dont le montant est situé entre les seuils de 90 000 € HT < x > 215 000 € HT, la parution sur le BOAMP et sur le profil acheteur sont suffisants.

Il n'y a pas de défaut dans la passation du marché car l'annonce du BOAMP fait référence au profil acheteur TERNUM-BFC (Référence de la consultation : CCTA_2022_ECOLEDEMUSIQUE).

2/ Signature des avenants

+ avt 1 de 0,00 € HT. Changement de cocontractant de la société Elithis Ingénierie (dissolution) à la société Elithis Solutions.

+ avt 2 de 62 898,59 € HT (soit +42,04%). Forfait définitif de rémunération de la MOE validé par délibération du 19/10/23

Pas de CF car cela est prévu dans l'AE :

"Le forfait est rendu définitif dans les conditions définies à l'article 8.1.2 du CCAP."

L'article 7.3 du CCAP énonce également que le passage à la rémunération définitive dans le cadre d'une clause de ré-examen.

+ avt 3 de 7 357,79 € HT (soit +3,46%) . Prestations supplémentaires nécessaires et répartition entre cocontractants et sous-traitant validé par délibération du 03/01/24

+ avt 4 de 0,00 € HT. Transfert de la mission ACT de ECCO à MUSTARD.

+ avt 5 de 0,00 € HT. Changement de cocontractant de la société Elithis Solutions à OTEIS validé par délibération du 27/05/25.

Marché de travaux

Infructuosité de 3 lots lors de la 1ère consultation.

Délibération lots infructueux du 10/10/25 pour régularisation absence signalement lots infructueux. Toutefois, cette déclaration n'est pas obligatoire et il est bien spécifié dans le second AAPC du 03/09/24 qu'il s'agit d'une relance suite à infructuosité des lots 4, 7 et 13.

Il apparaît une irrégularité concernant le lot 1:

6 avenants pour 41 064,39 € HT

- Avt 1 de 9 720,67 € HT (3,89%)
- Avt 2 de 3 140,57 € HT (1,26%)
- Avt 3 de 4 494,20 € HT (1,80%)
- Avt 4 de 7 030,55 € HT (2,81%)
- Avt 5 de 7 620,00 € HT (3,05%)
- Avt 6 de 9 058,40 € HT (3,62%)

Avenants de faibles montants

Cumul des avenants pour faibles montants > 15%.

L'annexe de la Décision de la Commission Européenne du 14/05/2019 prévoit dans son article 1.1, point 23, que le non-respect des règles de passation des avenants fait l'objet d'une correction financière.

Il est donc proposé une correction financière de 25% sur la totalité du lot 1.

DEPENSES

Les lignes de dépenses suivantes sont inéligibles au FEDER :

- Publication des marchés publics pour 1 801,90 € HT
- Frais notarié pour 4 000,00 € HT
- Plaque information financeurs pour 358,10 € HT
- Frais huissier pour 1 000,00 € HT

Les lignes de dépenses suivantes sont à supprimer également :

Fiche projet pour CRP V2 - Source SYNERGIE - Edité le 24/03/2026

Page 3 sur 7

- Frais de géomètre relevé extérieur pour 950,00 € HT = erreur de la part du porteur. Cette mission ne sera pas réalisée.
- Test étanchéité à l'air pour 1 000,00 € HT de C2E = montant erroné et montant exact à intégrer dans la ligne Etudes complémentaires.

Total à déduire = 9 110,00 € HT

La ligne Etudes complémentaires pour 6 000,00 € HT dans SYNERGIE est modifiée ainsi :

- JOBARD – devis du 14/01/25 – examen après désamiantage pour 2 988,00 € HT
 - C2E – devis du 24/05/25 – Infiltrométrie Etanchéité à l'air pour 5 000,00 € HT.
- Soit 7 988,00 € HT.

Lot 1 = 250 000,00 € HT + 9 720,67 € HT (3,89%) + 3 140,57 € HT (1,26%) + 4 494,20 € HT (1,80%) + 7 030,55 € HT (2,81%) + 7 620,00 € HT (3,05%) + 9 058,40 € HT (3,62%)
= 291 064,39 € HT

Cumul des avts pour faibles montants supérieur à 15% donc application d'une CF de 25% sur tout le lot
L'annexe de la Décision de la Commission Européenne du 14/05/2019 prévoit dans son article 1.1, point 23, que le non-respect des règles de passation des avenants fait l'objet d'une correction financière.
= 218 298,29 € HT

Lot 2 = 85 875,00 € HT – 10 803,00 € HT avt 1
= 75 072,00 € HT

Lot 3 = 260 000,00 € HT

Lot 4 = infructueux - objet de la 2nde consultation

Lot 5 = 185 000,00 € HT – 44 128,00 € HT avt 1
= 140 872,00 € HT

Lot 6 = 71 064,70 € HT + 25 270,00 € HT avt 1
= 96 334,70 € HT

Lot 7 = infructueux - objet de la 2nde consultation

Lot 8 = 25 500,00 € HT

Lot 9 = 349 000,00 € HT

Lot 10 = 37 000,00 € HT

Lot 11 = 164 524,10 € HT

Lot 12 = 32 500,00 € HT

Lot 13 = infructueux - objet de la 2nde consultation

Lot 14 = 48 000,00 € HT

Lot 15 = 3 671,45 € HT

Total AE avant CF = 1 512 135,25 € HT

Total AE après CF = 1 449 635,25 € HT

+ 1 137,29 € HT d'avenants après CF

= 1 450 772,54 € HT

Récapitulatif dépenses éligibles = 2 078 148,09 € HT

CT = 9 050,00 € HT

SPS = 4 650,00 € HT

Etudes diverses = 37 078,00 € HT

MOE = 219 866,66 € HT

TRAVAUX lots 1 à 15 (hors lots 4, 7 et 13) = 1 450 772,54 € HT

TRAVAUX lots 4, 7 et 13 = 356 730,89 € HT

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce projet est soumis au régime SA.111666 (taux d'intensité du projet global pouvant aller jusqu'à 100% avec déduction de la marge d'exploitation le cas échéant)

Ce taux est respecté, il représente 100% du projet global.

Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, la communauté de communes des Terres d'Auxois est chef de file de la compétence. La part d'autofinancement minimum est de 20% car il y a un CTEC sur la Côte d'Or.

Ce taux est respecté, il représente 25,31 % du projet global.

Taux de cofinancement européen

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 18,57% des dépenses éligibles.

Proratisation des ressources

Subvention DETR proratisée car assiette DETR supérieure à assiette FEDER

Assiette DETR = 2 128 232,00 € HT

Assiette FEDER = 2 078 148,09 € HT

$500\,000\text{€ (Subv DETR)} / 2\,128\,232\text{€ (assiette DETR)} * 2\,078\,148,09\text{€ (assiette FEDER)}$

=488 233,45 €

Subvention Territoire En Action proratisée car assiette TEA supérieure à assiette FEDER

Assiette TEA = 2 128 232,00 € HT

Assiette FEDER = 2 078 148,09 € HT

$200\,000\text{€ (Subv TEA)} / 2\,128\,232\text{€ (assiette TEA)} * 2\,078\,148,09\text{€ (assiette FEDER)}$

= 195 293,38 €

FEDER = 385 845,00 € HT soit 18,57 %

CO FINANCEURS = 1 218 526,83 € HT soit 58,64 %

AUTOFINANCEMENT = 473 776,27 € HT soit 22,80 %

TOTAL éligible au FEDER = 2 078 148,09 € HT soit 100 %

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la communauté de communes des Terres d'Auxois, une subvention FEDER de 385 845,00 € est proposée pour la relocalisation et la réhabilitation de l'école de musique de Semur-en-Auxois, représentant 18,57 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 2 078 148,09 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	18,57	385 845,00
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	23,49	488 233,45
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	24,06	500 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	9,40	195 293,38
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")		Auc - Aucun régime d'aide	1,68	35 000,00
Sous-total cofinancier				77,20	1 604 371,83
Bénéficiaire				22,80	473 776,26
Coût total éligible					2 078 148,09

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché travaux 2eme consultation	356 730,89
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché travaux 1ere consultation	1 450 772,54
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MAITRISE D'OEUVRE	219 866,66
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Etudes préalables pour la mise en conformité des branchements	240,00

010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Etude géotechnique G2-PRO	1 400,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Etude de faisabilité du photovoltaïque sur toiture	3 200,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Frais de géomètre : division en volume	3 200,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Etude de portance des planchers	3 850,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Frais de géomètre : relevé intérieur	4 150,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MISSION SPS	4 650,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Etude géotechnique G2-AVP	6 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Branchement : mise en conformité	7 050,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Etudes complémentaires	7 988,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MISSION CONTROLE TECHNIQUE	9 050,00
Coût total du projet		2 078 148,09

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	265.00

Projet	BFC009486 - Réhabilitation et aménagement du Quai des Plaisanciers à Clamecy
Porteur de projet	20006742900015 - CC Haut Nivernais Val d'Yonne
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 26/09/2024 au 01/10/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 26/09/2024 au 09/09/2025
Coût total éligible	1 252 528,90 € HT
Montant de l'aide UE	468 820,00 €
Localisation du projet	58079 - Clamecy
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Clamecy est une escale incontournable du Canal du Nivernais entre Auxerre et Décize. C'est un itinéraire incontournable de la région Bourgogne Franche Comté valorisant la mobilité douce et le slow tourisme. Il s'agit d'un projet structurant pour renforcer l'attractivité touristique fluviale du territoire car le port de plaisance est une des portes d'entrée de la ville.

Lors du démarrage du projet de revalorisation des Berges de l'Yonne en 2021, des cavités ont été découvertes sous le Quai des Plaisanciers. Une campagne de sondage et des études de sols ont été réalisées en 2023 confirmant l'état préoccupant de ce quai.

Après estimation des travaux nécessaires au confortement des quais, VNF a annoncé ne pas être en capacité financière de porter le projet. Lors du comité de pilotage du 9 octobre 2023, la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne s'est engagée à porter l'opération de réhabilitation du Quai des Plaisanciers à Clamecy, en lieu et place de VNF.

Le confortement des quais porte sur un linéaire de 165m, avec l'implantation de micropieux allant jusqu'à 6,6m de profondeur sur semelle filante en béton pour consolider les fondations, la création d'un nouveau mur de soutènement contre celui existant en béton, l'habillage avec le parement en pierre déjà présent sur site pour l'intégration paysagère de l'ouvrage.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

Clamecy est une escale incontournable du Canal du Nivernais entre Auxerre et Décize. C'est un itinéraire incontournable de la région Bourgogne Franche Comté valorisant la mobilité douce et le slow tourisme.

Il s'agit d'un projet structurant pour renforcer l'attractivité touristique fluviale du territoire car le port de plaisance est une des portes d'entrée de la ville.

Lors du démarrage du projet de revalorisation des Berges de l'Yonne en 2021, des cavités ont été découvertes sous le Quai des Plaisanciers. Une campagne de sondage et des études de sols ont été réalisées en 2023 confirmant l'état pré-occupant de ce quai.

Après estimation des travaux nécessaires au confortement des quais, VNF a annoncé ne pas être en capacité financière de porter le projet. Lors du comité de pilotage du 9 octobre 2023, la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne s'est engagée à porter l'opération de réhabilitation du Quai des Plaisanciers à Clamecy, en lieu et place de VNF.

Le confortement des quais porte sur un linéaire de 165m, avec l'implantation de micropieux allant jusqu'à 6,6m de profondeur sur semelle filante en béton pour consolider les fondations, la création d'un nouveau mur de soutènement contre celui existant en béton, l'habillage avec le parement en pierre déjà présent sur site pour l'intégration paysagère de l'ouvrage.

Les objectifs sont les suivants :

- Réhabiliter un équipement touristique d'importance dans la ville centre de la CCHNVY, Clamecy.
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire, en faisant de Clamecy une escale incontournable sur le linéaire du Canal du Nivernais entre Auxerre et Décize.
- Maitriser la gestion des eaux usées des bateaux, mais aussi des eaux pluviales, en reprenant le réseau existant.

ELIGIBILTE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Le dossier a été déposé sous SYNERGIE le 13/01/25, date à laquelle il n'était pas achevé.

Les travaux se sont achevés en septembre 2025.

Éligibilité FA : Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural

L'objectif de cette fiche action est de soutenir le développement du tourisme durable et de permettre le développement de la fréquentation touristique, renforçant de ce fait cette même activité.

Ainsi, la CCHNVY, dans son objectif de restauration du quai des Plaisanciers, participe au renforcement de l'attractivité touristique du territoire sur lequel elle est située.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : L'opération de déroule du 26/09/24 (date de signature du marché de travaux) au 09/09/25 (PVRT levée de réserves)

Éligibilité PETR : Le pays Nivernais Morvan a donné son accord par courrier le 04/11/24.

La Région BFC étant co-financier du projet total, l'avis de la Direction du tourisme n'est pas nécessaire.

L'opération de réhabilitation comprend des travaux relevant de la compétence simultanée de la CCHNVY au titre du développement économique et touristique d'une part, et de la gestion et de l'entretien du domaine public fluvial confié à VNF d'autre part.

Les parties étant simultanément compétentes pour la réalisation des travaux, elles ont décidé de s'associer afin de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de confortement du quai. L'article L.2422-12 du CCP prévoit que "Lorsque la réhabilitation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. "

AIDE ETAT

Hors régime d'aide.

Le porteur a indiqué qu' "Avant les travaux, le stationnement et les services sur la halte étaient payants. La taxe de séjour était prélevée conformément à la délibération en date de 2018 (PJ nommée "18_07_10_delib_taxe_sejour"). Les sommes étaient conservées par la collectivité. Cette saison [2025], les horodateurs n'ont pas été mis en fonctionnement pour cause de retard dans le cadre de la mise en place de la procédure de paiement par carte bancaire avec le SGC.

A terme, il est prévu de faire payer la taxe de séjour ainsi que de couvrir les charges de la communauté de communes que représente la Convention d'Occupation Temporaire, l'entretien de la halte, le temps agent pour l'accueil des plaisanciers, le coût de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement inhérent au bon fonctionnement des équipements."

S'agissant de l'analyse sous l'angle de la nature économique du projet, la plupart des travaux correspondent à des mesures de mise aux normes et de sécurité (micropieux, mur de soutènement, habillage en pierre, potelets d'éclairage, bollards et point d'évacuation des eaux usées),

Dans le cadre de ce projet, il faut donc faire la distinction entre les travaux de mise aux normes (partie I du DPGF intégrée dans l'assiette éligible FEDER) et les aménagements à caractère économique (parties II et III du DPGF - VRD et réseaux accès aux bornes - non éligibles assiette FEDER).

De plus, un calcul de marge d'exploitation a été réalisé permettant de démontrer que les revenus générés par les bornes de paiement sont accessoires et ne suffisent pas à qualifier le caractère économique du projet. A noter que la marge d'exploitation est négative donc nulle.

COMMANDE PUBLIQUE

La régularité de la commande publique a été contrôlée (cf annexe commande publique).

Le marché est régulier.

Deux précisions à relever ici:

- Le marché de travaux comporte un lot unique qui est divisé en 3 catégories: I- Restauration du quai, II- VRD, III- Eclairage public. Seule la catégorie I- restauration du quai est éligible aux fonds européens.

- Le marché n'a pas été alloué pour les raisons suivantes :

- 1) Environnement aquatique avec de forts risques de crues et milieu sensible.
- 2) Délai très court par rapport au montant des travaux, imposé par la période de chômage VNF.
- 3) Fondations profondes dans le lit du canal aux abords immédiats du bajoyer et des murs de soutènement des propriétés (en très mauvais état) situées au-dessus.
- 4) Déconstruction et reconstruction du bajoyer par passes alternées en présence des réseaux divers existants. (Béton armé et pierres de taille).
- 5) Reprise de l'ensemble des réseaux secs et humides dans le quai.
- 6) Mise en place de bornes électriques et eau pour les bateaux, avec une station de pompage des eaux noires.)
- 7) Chantier en centre-ville avec pour seul accès le lit du canal.
- 8) Contraintes architecturales (ABF).
- 9) Respect du budget.
- 10) Travaux effectués en hiver.
- 11) Approvisionnements des matériaux très difficiles. Pompe à béton, etc.

Extrait des réponses du porteur :

"Notre expérience en matière de restauration d'ouvrages situés en milieu aquatique et avec ces fortes contraintes nous a dévoilé que très peu d'entreprises sont intéressées et capables de mener à bien ce type de projet, tout en respectant les délais (les pénalités de retard VNF sont très élevées et n'offrent aucune possibilité de prolongement de délai), d'où l'obligation de réaliser les travaux en 3x8.

Seulement deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres, malgré une publication nationale.

Pour mémoire, durant la période des travaux, il y a eu 10 crues (montée des eaux de plus de 1,50 m) avec obligation de déconstruire les digues provisoires.

Seule une entreprise mandataire était en mesure d'assurer la réalisation et le respect du cahier des charges dans les délais imposés.

Pour mémoire [encore], l'entreprise non retenue était beaucoup plus chère que celle retenue et refusait de faire les

réfections des dégradations des voies et des abords."

DEPENSES

Deux dépenses ont été ôtées de l'assiette éligible:

- la MOE pour 32 405 € HT
- les chapitres II et III du marché de travaux de Vauvelle pour 265 833,50 € HT car il s'agit de l'installation de bornes de distribution des fluides et des réseaux liés.

L'avenant de ce même marché a été ajouté pour le chapitre I qui est éligible au FEDER.

L'avenant est de 38 162 € HT, dont 36 362 € HT pour le chapitre I. Le porteur a fourni le détail permettant de distinguer les dépenses de chaque chapitre du marché (f PJ "Détails_avt_Feder").

Soit AE = 1 216 166,90 € HT

+ avt 1 = 36 362,00 € HT

=1 252 528,90 € HT

A noter qu'une PJ a été jointe au dossier, le devis hors marché de l'entreprise Vauvelle pour 49 150,00 € HT, mais son montant n'a pas été déclaré dans la DS. Le porteur a répondu que "Ce devis est à retirer. Il ne fait pas partie du dossier initial. Suite à la mise en place de la station de dépotage, il a été décidé d'étendre le réseau d'assainissement à certaines parcelles à proximité immédiate, d'où ce devis. »

Récapitulatif dépenses éligibles = 1 252 528,90 € HT

MOE = 0,00 € HT

Travaux = 1 252 528,90 € HT

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 100 % du projet.

Part d'autofinancement minimum

Ce projet comprend des travaux relevant de la compétence simultanée de la CCHNVY au titre du développement économique et touristique d'une part, et de la gestion et de l'entretien du domaine public fluvial confié à VNF d'autre part.

Les parties étant simultanément compétentes pour la réalisation des travaux, elles se sont associées via une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de confortement du quai.

La part d'autofinancement minimum est de 20% car il y a un CTEC sur la Nièvre.

Ce taux est respecté, il est de 29,18 % du projet total.

Taux de cofinancement européen

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 37,43 % des dépenses éligibles.

Particularité VNF:

La convention attributive de subv signée avec VNF le 05/02/25 fait état de 50 000 € HT de subvention.

Les 200 666,66 € HT restants correspondent à la contrepartie financière de la convention de transfert de MO unique signée le 11/07/24.

Particularité Département :

Convention initiale de l'opération « Amgt des berges de l'Yonne – Port des jeux et abords touristiques » dans laquelle sont détaillés les travaux subventionnés :

Cette somme a été dispatchée entre un projet de capitainerie (52.543,25€), des travaux d'aménagement des berges de l'Yonne (22.547,04€) et notre projet présent (74.020,71€).

Seule la subvention de la Région de 56 000 € est impactée.

Elle est écartée de l'assiette éligible dans sa globalité pour le motif suivant :

Le cadre de la convention CRBFC est l'«aménagement des berges de l'Yonne : Port des Jeux et ses abords ». Les dépenses décrites dans le plan de financement sont les suivantes : travaux Port des jeux et Quai des Plaisanciers, mobilier, équipements.

Toutefois, l'état récapitulatif de dépenses fourni à l'appui de la demande de solde de la subvention Région indique 5 lignes de dépenses qui ne sont pas en rapport direct avec le projet financé par le FEDER :

- pose de mobilier urbain par l'entreprise Merlot TP. Cette entreprise ne fait pas partie des titulaires du marché financé par le FEDER. De plus, il n'y a aucune dépense pour mobilier urbain dans le DPGF.
- 3 factures de SOMELEC. Cette entreprise est le sous-traitant pour l'éclairage public. Cela correspond à la partie III du DPGF qui n'est pas éligible au FEDER.
- 1 facture d'ENEDIS pour des branchements en souterrain. Cette dépense n'est pas référencée dans le dossier déposé par le porteur et se situe donc en dehors de l'assiette éligible au FEDER.

FEDER = 468 820,00 € HT soit 37,43 % de l'assiette éligible

CO FINANCEURS publics = 574 687,37 € HT soit 45,88 % de l'assiette éligible

AUTOFINANCEMENT = 209 021,53 € HT soit 16,69 % de l'assiette éligible
(mais 29,18 % du projet total)

TOTAL opération = 1 252 528,90 € HT soit 100 %

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la Communauté de Communes du Haut Nivernais Val d'Yonne, une subvention FEDER de 468 820,00 € est proposée pour la restauration du Quai des Plaisanciers de Clamecy, représentant 37,43 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 1 252 528,90 € HT.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	37,43	468 820,00
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	19,96	250 000,00
DEPARTEMENT	Nièvre		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	5,91	74 020,71
Autre partenaire récurrent	Voies Navigables de France		Auc - Aucun régime d'aide	3,99	50 000,00
Autre partenaire récurrent	Voies Navigables de France		Auc - Aucun régime d'aide	16,02	200 666,66
Sous-total cofinancier				83,31	1 043 507,37
Bénéficiaire				16,69	209 021,53
Coût total éligible					1 252 528,90

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réhabilitation structurelle du quai des plaisanciers	1 252 528,90
Coût total du projet		1 252 528,90

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00

FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	2000.00
---	-------	----------------	---------

Projet	BFC010567 - Restauration du pont sur la Seille du 18ème siècle près de l'église
Porteur de projet	21390471700013 - mairie de ruffey sur seille
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/03/2025 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/03/2025 au 31/12/2027
Coût total éligible	314 234,20 € HT
Montant de l'aide UE	150 840,00 €
Localisation du projet	39471 - Ruffey-sur-Seille
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Le pont de Saint-Aignan, situé à Ruffey-sur-Seille, est un ouvrage du XVIII^e siècle inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 17 juillet 2003. Il assure aujourd'hui un rôle fonctionnel essentiel en permettant les déplacements piétons et cyclistes entre les commerces, la mairie et l'église du village, tout en constituant un élément majeur du patrimoine architectural local.

Un diagnostic détaillé a mis en évidence une dégradation avancée de la structure : affaissement des voûtes, bombement des tympans, décollement des bandeaux, fissuration des maçonneries, déchaussement des moellons, infiltrations généralisées et déformation des parapets. L'état global de l'ouvrage compromet sa stabilité, sa sécurité d'usage et sa conservation à long terme.

Le projet vise à restaurer l'ensemble du pont, sur les parties immergées et hors d'eau, au moyen de techniques compatibles avec les exigences de préservation des monuments historiques. Les interventions permettront de stabiliser durablement la structure, de sécuriser le passage piéton et cycliste et de sauvegarder un élément remarquable du patrimoine communal.

La restauration du pont de Saint-Aignan contribue à la protection du patrimoine culturel, à

l'amélioration de l'attractivité du territoire et au maintien des mobilités douces au cœur du village.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération de restauration du pont Saint Aignan , s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2, "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)"

Éligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Tourisme durable, patrimoine et culture".

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/03/2025 et le 31/12/2027

Éligibilité AMI rural : Le Pays Lédonien a transmis une délibération du 12/09/2023 validant la cohérence de l'opération avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 48 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Tourisme durable, patrimoine et culture"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Commune de Ruffey sur Seille une subvention FEDER de 150 840 € est proposée, représentant 48 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 314 234,20 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	48,00	150 840,00
ETAT	Culture et communication		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	30,00	94 270,21
DEPARTEMENT	Jura		Auc - Aucun régime d'aide	5,52	17 353,19
Sous-total cofinanceur				83,52	262 463,40
Bénéficiaire				16,48	51 770,80
Coût total éligible					314 234,20

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
210- Dépenses de communication de l'opération	panneau signalétique	190,40
140- Dépenses de prestations externes	Mission SPS	2 475,00
140- Dépenses de prestations externes	Maitrise d'oeuvre	20 000,00
Coût total du projet		314 234,20

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	54088.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux	1.00

		stratégies	
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	0.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	0.00

Projet	BFC010912 - NEVY SUR SEILLE (39) RESTAURATION DU PONT BILLIN SUR LA SEILLE
Porteur de projet	20006961500207 - CC BRESSE HAUTE SEILLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Éligibilité temporelle	du 28/07/2023 au 30/10/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 28/07/2023 au 30/10/2026
Coût total éligible	459 298,14 € HT
Montant de l'aide UE	192 141,50 €
Localisation du projet	39388 - Nevy-sur-Seille
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille engage la restauration du pont du XVIII^e siècle de Nevy-sur-Seille, inscrit aux Monuments historiques et fermé à la circulation depuis plus de deux ans en raison de son état structurel gravement altéré. L'opération vise à sécuriser l'ouvrage, préserver sa valeur patrimoniale et rétablir la circulation (hors véhicules de plus de 3,5 t).

Ce projet contribue à la valorisation du patrimoine culturel, au développement d'un tourisme durable dans le Jura et au renforcement de l'attractivité du territoire, tout en répondant aux priorités européennes en matière de préservation des sites remarquables.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La restauration du Pont Billin, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2, "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)"

Éligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Tourisme durable, patrimoine et culture".

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 28/07/2023 au 30/10/2026

Éligibilité AMI rural : Le Pays Lédonien a transmis une délibération du 04/02/25 validant la cohérence de l'opération

avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 41,83 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Tourisme durable, patrimoine et culture"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille une subvention FEDER de 192 141,50 € est proposée, représentant 41,83 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 459 298,14 € HT.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	41,83	192 141,50
ETAT	Culture et communication	Patrimoines	SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	23,44	107 639,00
DEPARTEMENT	Jura		Auc - Aucun régime d'aide	15,62	71 760,00
Sous-total cofinancier				80,89	371 540,50
Bénéficiaire				19,11	87 757,64
Coût total éligible					459 298,14

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	409 298,14
140- Dépenses de prestations externes	Maitrise d'oeuvre	24 700,00
140- Dépenses de prestations externes	Architecte	25 300,00
Coût total du projet		459 298,14

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	0.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	0.00

Projet	BFC011415 - MDE 2078: UNE MAISON POUR LA PAIX
Porteur de projet	88025455200016 - Cluny de la Paix - Maison des Échevins
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2024 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/08/2027
Coût total éligible	279 463,48 € HT
Montant de l'aide UE	159 800,00 €
Localisation du projet	71137 - Cluny
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

L'association Cluny de la Paix a décidé d'entreprendre la restauration de la Maison des Echevin.

Elle se fera avec un souci historique de préservation maximale de l'authenticité du lieu et sous la gouverne du Ministère de la Culture (DRAC).

L'objectif principal du projet considéré est d'assurer la pérennité du lieu. La Maison des Échevins est le premier hôtel de Ville de Cluny (1619-1793).

De plus, l'association qui assure la gestion du lieu souhaite développer davantage ses missions culturelles :

- Intégrer le lieu dans le parcours touristique de la Ville
- améliorer la visibilité publique et numérique de l'agenda culturel et sociétal (renforcement de la communication).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : AIDE ETAT

Le projet est soumis au régime d'aides d'état SA.111666 en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine. En effet l'association a une activité économique par le biais de la location de la salle de réunion, la location de chambres ainsi que l'accueil de visiteurs payants.

La méthode simplifiée sera donc appliquée plafonnant le financement public à 80 % et l'autofinancement (complété par un financement privé) à 20% du projet.

Pour répondre aux obligations des 80 % de temps et de l'espace dédiés à des fins culturelles, il est à noter :

- temps : 100% car ouvert tous les jours sur demande,
- superficie : l'ensemble du bâtiment est classé et le but de l'association est la valorisation patrimonial du lieu. Le bâtiment d'une surface de 205 m² peut être visité dans son ensemble à l'exception des chambres. Le jardin est complètement accessible.

ANALYSE DE LA CAPACITE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

La consolidation de la taille de l'entreprise n'a pas lieu d'être faite car le régime SA.111666 prévoit article 6.1 que "Les entreprises telles que définies à l'annexe I du RGEC, quelle que soit leur taille, peuvent bénéficier des aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine." L'entreprise n'est pas inscrite au RNE mais au RNA.

Par ailleurs, l'analyse des liasses fiscales de 2025 2024 et 2023 montre que l'association n'est pas en difficulté.

RESSOURCES

Le projet est cofinancé par la DRAC à hauteur de 43 770 € sur une assiette de 145 902,47 € et par le département de Saône-et-Loire pour un montant de 20 000 € sur une assiette de 100 000 €. Aucune proratisation n' a été réalisée.

La région n' a pas été sollicitée, c'est pourquoi un avis technique a été demandé à la Direction du patrimoine.

La subvention FEDER s'élève quant à elle à 159 800 € soit 57,18 % de l'assiette éligible pour compléter le financement public.

Vient s'ajouter une convention avec la Fondation du Patrimoine pour une soumission de 9 000 € qui sera considérée comme privé car il s'agit de crowdfunding. Par conséquent, sur ce dossier, la part d'autofinancement est de 46 893,48 € soit 16,78 % de l'assiette éligible.

DEPENSES

Les dépenses présentées ont été revu à la baisse. En effet les dépenses de fournitures hors signalétique ne sont pas éligibles. Par conséquent, l'assiette éligible comprend uniquement la prestation MOE, la mission SPS, les travaux, la fourniture et pose de la Cuisine et du poêle ainsi que l'achat de la plaque de signalétique touristique.

Le montant de l'assiette éligible est de 279 463,48 € HT.

En conclusion, au vu des éléments récapitulés précédemment, un avis positif est émis sur ce dossier.

La subvention FEDER est estimée à 159 800 €. Ce montant tient compte du taux maximal d'intervention à 80 % de la subvention demandée au dépôt (décision des élus en 2026 afin de financer le maximum de projets).

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			57,18	159 800,00
ETAT	Culture et communication	Patrimoines		15,66	43 770,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			7,16	20 000,00
PRIVE				3,22	9 000,00
Sous-total cofinancier				83,22	232 570,00
Bénéficiaire				16,78	46 893,48
Coût total éligible					279 463,48

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
210- Dépenses de communication de l'opération	Aménagement touristique et communication	3 595,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Equipement intérieur	26 154,83
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MOE et SPS	29 835,39
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Rénovation du Bati - Travaux sur ISMH	219 878,26
Coût total du projet		279 463,48

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	

Projet	BFC011771 - RESTAURATION DES TOURS DE BRUNEHAUT ET CONDE AU CHATEAU D'EPOISSES
Porteur de projet	78811811500013 - ASSOCIATION CHATEAU EPOISSES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 17/04/2025 au 30/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/04/2025 au 30/12/2027
Coût total éligible	635 430,62 € HT
Montant de l'aide UE	295 060,00 €
Localisation du projet	21247 - Epoisses
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

L'association du château d'Epoisses (ACE) a décidé d'entreprendre la restauration complète des deux principales tours du château suite à la réalisation d'une étude de diagnostic qui a révélé un état sanitaire dégradé. Il s'agit des tours de Brunehaut et de Condé.

De plus, la tour de Brunehaut souffre de sa couverture en bardeaux, qui est aujourd'hui dans un état catastrophique. Ces deux imposantes tour carrées, bâties en pierre de taille assisées, d'une hauteur jusqu'au départ du toit de 18 mètres (31 mètres jusqu'à la hauteur du campanile de la tour Brunehaut) et d'une surface au sol de 55 m2 sont le témoignage de la place forte qu'était Epoisses.

Leur restauration se fera avec un souci historique de préservation maximale de l'authenticité des monuments et de respect de leur évolution conduit avec le Ministère de la Culture.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

L'association du château d'Epoisses (ACE) a décidé d'entreprendre la restauration complète des deux principales tours du château suite à la réalisation d'une étude de diagnostic qui a révélé un état sanitaire dégradé. Il s'agit des tours de Brunehaut et de Condé.

De plus, la tour de Brunehaut souffre de sa couverture en bardeaux, qui est aujourd'hui dans un état catastrophique. Ces deux imposantes tour carrées, bâties en pierre de taille assisées, d'une hauteur jusqu'au départ du toit de 18

mètres (31 mètres jusqu'à la hauteur du campanile de la tour Brunehaut) et d'une surface au sol de 55 m² sont le témoignage de la place forte qu'était Epoisses.

Leur restauration se fera avec un souci historique de préservation maximale de l'authenticité des monuments et de respect de leur évolution conduit avec le Ministère de la Culture.

L'objectif principal du projet considéré est d'assurer la pérennité du château d'Epoisses en conservant son aspect médiéval unique.

La réfection des deux tours permettra de consolider pour de nombreuses années l'ensemble rare que constitue le château, son avant cour (autrefois utilisé par les habitants du village pour se réfugier lors des invasions qui ravageaient la Bourgogne) son pigeonnier de 3 195 boulins, l'un des plus importants du pays, et sa double enceinte de douves.

Le résultat recherché est de deux ordres:

- 1/ entretenir le château afin qu'il conserve son intérêt culturel et patrimonial
- 2/ progressivement augmenter le nombre de visiteurs avec une cible de 9 000 visites en 2028.

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2, « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Focus aides d'état :

Le projet est soumis au régime d'aides d'état SA.111666 Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine.

Le point 4 du SA.111666 prévoit que "les aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine peuvent ne pas avoir d'un effet incitatif ou sont réputées avoir un tel effet lorsque toutes les dispositions prévues par le présent régime sont respectées. Cela est démontré dans le fichier Excel "26_01_09_BFC0011771_Aides_etat" joint au dossier. La lettre d'intention n'est donc pas nécessaire.

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 03/07/25, date à laquelle il n'était pas achevé.

NB: fin des travaux décembre 2027.

Éligibilité FA : Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural

L'objectif de cette fiche action est de soutenir toute opération de préservation ou de valorisation des sites patrimoniaux.

Préserver le bâti historique, valoriser le patrimoine et les équipements culturels renforcent l'attractivité touristique du territoire et le développement de la fréquentation touristique.

Ainsi, l'ACE, dans son objectif de restauration des tours de Brunehaut et de Condé du château d'Epoisses, classé Monuments historiques, participe à la préservation du patrimoine et au renforcement de l'attractivité touristique du territoire sur lequel elle est située.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : L'opération se déroule du 17/04/25 (signature MOE) au 31/12/27 (PVRT prévisionnel).

Éligibilité PETR : Le pays Auxois Morvan a donné son accord par courrier le 21/04/25

La Région BFC n'étant pas co-financier, l'avis de la Direction de la Culture, des Sports et de la Jeunesse est nécessaire. Celle-ci a rendu un avis positif le 15/01/26.

"La restauration et la valorisation de ce site patrimonial est un atout pour le territoire, son développement et sa visibilité."

COMMANDE PUBLIQUE

Le porteur n'est pas soumis au code de la commande publique.

AIDE ETAT

Opération instruite en regard des termes du régime Culture et Conservation du Patrimoine, SA.111666.

Porteur : l'association du Château d'Epoisses dont l'activité est la gestion du site et monument historique (point 6.1 du SA.111666), est éligible à ce régime.

Opération et dépenses : restauration de 2 tours du château. Travaux d'investissement (point 6.2 du SA.111666).

Taux d'intervention : 100% avec application du calcul de la marge d'exploitation.

Les dépenses éligibles concernent la restauration du patrimoine culturel matériel, à savoir les tours de Brunehaut et de Condé. La capacité en terme de temps et d'espace est utilisée au moins à 80% à des fins culturelles:

- temps : 100% car ouvert tous les jours de l'année sur demande et d'avril à octobre sans rendez-vous.

- superficie : 82% car 2 300 m² accessibles sur 2 800m² que compte la propriété.

La consolidation de la taille de l'entreprise n'a pas lieu d'être faite car le régime SA.111666 prévoit article 6.1 que "Les entreprises telles que définies à l'annexe I du RGEC, quelle que soit leur taille, peuvent bénéficier des aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine."

L'outil analyse financière fait apparaître que l'association n'est pas en difficulté.

DEPENSES

En accord avec le porteur, les modifications suivantes ont été réalisées.

Le porteur a fourni le devis du coordonnateur SPS SOCOTEC lors de la demande de compléments faite en janvier 2026. Il avait indiqué un prévisionnel de 4 250,00 € HT dans son dépôt en juillet 2025.

Le devis est actualisé à 5 298,02 € HT.

Idem pour le contrat de la MOE.

Le contrat initial était de 41 336,00 € HT basé sur les montants prévisionnels de travaux. L'article 4 énonce que les prix sont fermes. Cela signifie qu'il n'y a pas de révision de prix applicables.

Mais il était bien écrit à l'article 3, que les honoraires étaient calculés sur un montant prévisionnel de travaux. Et donc, rien n'interdit les 2 parties au contrat de revoir les prix avec les coûts définitifs connus après la signature des devis travaux.

Après signature de ces devis, le contrat de MOE a été actualisé et le prix définitif est de 45 763,09 € HT.

Aucune modification concernant les travaux (devis signés contrôlés).

Les dépenses retenues dans le cadre des devis signés par l'ACE ont été vérifiées par le service instructeur.

A noter que le devis de l'entreprise ORBRECHT (menuiseries de la tour Brunehaut) est pris en TTC. Il s'agit d'une auto entreprise. La mention "TVA non applicable art 293B du CGI" est apparente sur le devis.

Récapitulatif dépenses éligibles:

SPS = 5 298,02 € HT

MOE = 45 763,09 € HT

Travaux = 584 369,51 € HT

Soit un total de 635 430,62 € HT.

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 97,02 % de l'assiette éligible.

A noter que le projet est soumis au régime d'aide SA.111666 aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine.

L'aide est calculée avec la vérification de la marge d'exploitation.

Le taux d'intensité appliqué à l'opération est possible jusqu'à 100 %.

Le calcul de marge d'exploitation indique bien qu'il n'y a pas de marge d'exploitation dégagée. Toutefois, la calcul de marge d'exploitation, en prenant l'actualisation de l'assiette éligible, vient abaisser la subvention FEDER éligible à 295 060 €.

Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, il n'y a pas d'autofinancement minimum obligatoire puisqu'il ne s'agit pas d'une collectivité publique.

Taux de cofinancement européen

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.
Ce taux est respecté, il est de 46,43 % des dépenses éligibles.

Subvention DRAC proratisée :

Assiette supérieure à celle du FEDER.

Calcul : $265\,190 \text{ € (subventions DRAC)} / 662\,975 \text{ € (assiette DRAC)} * 635\,430,62 \text{ € (assiette FEDER)}$
= 254 172,25 €

La subvention Région BFC n'est pas proratisée car seule la tour Brunehaut est financée par ce partenaire. La Tour de Condé ne sera pas éligible car l'assiette sera trop faible.

FEDER = 295 060,00 € HT soit 46,43 %

CO FINANCEURS publics = 321 450,25 € HT soit 50,59 %

AUTOFINANCEMENT = 18 920,37 € HT soit 2,98 %

TOTAL opération = 635 430,62 € HT soit 100 %

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par l'association du Château d'Epoisses, une subvention FEDER de 295 060,00 € est proposée pour la restauration des tours de Brunehaut et de Condé, représentant 46,43 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 635 430,62 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	46,43	295 060,00
ETAT	Culture et communication		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	40,00	254 172,25
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	10,59	67 278,00
Sous-total cofinancier				97,02	616 510,25
Bénéficiaire				2,98	18 920,37
Coût total éligible					635 430,62

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Coordonnateur SPS	5 298,02
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Honoraires Architecte Monument Historique - Mr Guillaume ULL	45 763,09
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réfection des tours de Brunehaut et Condé: toiture, charpente, enduit	584 369,51
Coût total du projet		635 430,62

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	9000.00

Projet	BFC002796 - Réhabilitation de l'ancienne école pour y installer la mairie
Porteur de projet	21710145000013 - Mairie de Cormatin
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 02/10/2023 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/10/2023 au 31/12/2025
Coût total éligible	562 385,36 € HT
Montant de l'aide UE	151 649,60 €
Localisation du projet	71145 - Cormatin
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

La commune de Cormatin souhaite poursuivre l'aménagement de son centre bourg et réhabiliter l'ancienne école élémentaire du village, à l'architecture caractéristique des écoles « Jules Ferry », pour y installer la mairie. Le projet consiste en la réhabilitation de l'intégralité du bâtiment, inoccupé depuis 2012, et l'amélioration de ses performances énergétiques afin d'y aménager la mairie, rénover le logement ainsi que la salle dédiée aux associations. Cela permettra de centraliser les services publics en se rapprochant de différents équipements communaux et intercommunaux : bibliothèque, salle polyvalente, maison de santé, MARPA, micro crèche et école.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet, porté par la commune de Cormatin, consiste en la réhabilitation de l'ancienne école du village, à l'architecture typique des écoles "Jules Ferry", inoccupée depuis 2012, par la rénovation énergétique du bâtiment afin d'y aménager la mairie et rénover le logement situé à l'étage ainsi que la salle dédiée aux associations. En rapprochant les services publics et redonnant un usage à un bâtiment délaissé, le projet répond aux objectifs de la fiche action Renouvellement urbain en milieu rural.

Le logement est non éligible et la salle des associations est mise à disposition gratuitement, l'opération n'est donc pas soumise à la réglementation des aides d'état.

Après analyse de la commande publique, les dépenses de maîtrise d'œuvre sont écartées et une correction financière de 25% sur le lot 5 du marché de travaux est appliquée. Le porteur a été informé via e-synergie de cette correction mais n'y a pas réagi, elle est donc considérée comme acceptée.

Après lecture des DPGF afin de vérifier quels lots de travaux concernent à la fois la mairie et le logement, une clé surfacique est appliquée sur la base d'une attestation de l'architecte. 227m² sur une surface totale de 325m² sont dédiés à la mairie, cela représente donc 69,85% (analyse tracée dans le dossier PF BFC002796 instruction.xlsx). Le coût total retenu éligible pour le calcul du FEDER s'élève ainsi à 562 385,36€.

En cofinancements publics interviennent l'Etat (262 500€), la Région (160 000€) et le CD71 (90 000€). Les assiettes des deux 1ers étant supérieures à celle du FEDER, les montants versés sont proratisés. Après calcul, sont retenus 168 715,61€ pour l'Etat et 112 477,07€ pour la Région. L'assiette du département étant inférieure à celle du FEDER, le montant versé et retenu en totalité soit 90 000€.

Les taux d'intervention sont donc respectés conformément à la fiche action et à la réglementation : taux maximum d'aide publique 100% (réel 92,97%), taux maximum de FEDER 60% (réel 26,97%) et taux minimal d'autofinancement pour la commune 20% (réel 28,79% pour le projet global)

Une subvention du FEDER est donc proposée à hauteur de 151 649,60€, soit 26,97% du coût total retenu.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	26,97	151 649,60
ETAT	Décentralisation et fonction publique			30,00	168 715,61
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			16,00	90 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			20,00	112 477,07
Sous-total cofinancier				92,97	522 842,28
Bénéficiaire				7,03	39 543,08
Coût total éligible					562 385,36

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	551 558,61
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Mission OPC	10 826,75
Coût total du projet		562 385,36

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	Indicateur renseigné uniquement pour le 1 ^{er} dossier programmé de chaque OI/territoire : indicateur déjà renseigné en 2025
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	Indicateur renseigné uniquement pour le 1 ^{er} dossier programmé de chaque OI/territoire : indicateur déjà renseigné en 2025

Projet	BFC009845 - REHABILITATION CAFE CARRER comprenant un multiservice, une salle commune et un logement
Porteur de projet	21580067300018 - COMMUNE DE CHAULGNES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/11/2024 au 31/01/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2024 au 31/01/2026
Coût total éligible	628 217,83 € HT
Montant de l'aide UE	171 065,13 €
Localisation du projet	58067 - Chaulgnes
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

L'opération consiste à réhabiliter le café du village, acheté par la commune en août 2021 à la suite du décès de sa propriétaire, pour créer un commerce multiservice et une salle associative, qui sera constitué d'un espace épicerie (33,15 m²), d'un espace café-restauration (34,10 m²) et une salle communale (25,97 m²) pouvant être utilisée pour la partie restauration selon les besoins. Il est situé dans le cœur du bourg, à proximité des écoles, de la mairie et de la boulangerie.

Le bâtiment accueillait jusqu'à la mi-2021, le café du village.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à la fiche action Renouvellement urbain en milieu rural car elle répond à l'objectif suivant : "assurer le renouvellement et l'aménagement du tissu bâti et urbanisé visant au renouvellement d'usage (environnemental, économique, tertiaire, services à la population), de destination et à la reconversion d'ensembles fonciers ou immobiliers."

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	27,23	171 065,13
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	9,38	58 938,00
ETAT	Économie, industrie et numérique		SA58980 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026 (Expiré 31/12/2023)	7,96	50 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		Auc - Aucun régime d'aide	33,43	210 000,00
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	7,96	50 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	4,14	26 000,00
Sous-total cofinancier				90,10	566 003,13
Bénéficiaire				9,90	62 214,70
Coût total éligible					628 217,83

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	RENOVATION DU CAFE CARRER	628 217,83
Coût total du projet		628 217,83

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

Projet	BFC010967 - Réhabilitation et restructuration de la piscine de l'Aillantais
Porteur de projet	24890052400039 - CC DE L'AILLANTAIS EN BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 06/07/2023 au 01/07/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 06/07/2023 au 01/07/2025
Coût total éligible	1 453 583,03 € HT
Montant de l'aide UE	680 000,00 €
Localisation du projet	89003 - Montholon
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

L'opération a pour objectif de réhabiliter la piscine de Montholon, aménagée en 1968 et abandonnée en 2019. Le site est depuis cette date à l'état de friche.

Le projet de réhabilitation vise en la réfection du bassin et des aménagements de ses abords comprenant une végétalisation du site et un système de récupération des eaux pluviales.

L'objectif est donc de rendre à la population un site à usage récréatif permettant la cohésion sociale de la population. L'opération comprend également la création d'une salle de sport (qui ne fait partie de l'assiette FEDER).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération répond à l'objectif de la fiche action renouvellement urbain en milieu rural qui est : "l'optimisation de l'espace urbanisé existant et la limitation de l'extension urbaine, par la facilitation du traitement des friches, soit des espaces vacants et dégradés, abandonnés totalement ou partiellement, dans le but de leur redonner un usage ou une destination (environnemental, économique, tertiaire, services à la population)."

L'opération est éligible au regard des critères fixés dans la fiche action renouvellement urbain en milieu rural :

- Elle a reçu un avis favorable du grand Auxerrois, exprimé dans un courrier du 19/09/2024.
- Elle s'inscrit en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région, dont l'axe n°2 "ORGANISER la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région" mentionne de "Contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipements de

base", "Adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers" ou encore "Redynamiser les centres bourgs et centres villes par une action globale".

- Elle s'inscrit en cohérence avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) : le projet permet de lutter contre l'artificialisation des sols (réhabilitation d'une friche et végétalisation).
- Elle s'inscrit en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) en ce qu'elle permet de répondre à l'objectif de la sobriété foncière.
- Les espaces rénovés répondent à un besoin identifié de la population : celui de disposer d'un lieu de rencontre, de mixité sociale, et d'apprentissage de la natation.

Le porteur de projet a transmis une note détaillant la prise en compte de l'environnement dans le cadre du projet.

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	46,78	680 000,00
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	25,93	376 866,20
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	3,75	54 568,86
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	16,44	238 913,54
Sous-total cofinancier				92,90	1 350 348,60
Bénéficiaire				7,10	103 234,43
Coût total éligible					1 453 583,03

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché de travaux - construction et aménagements	1 453 583,03
Coût total du projet		1 453 583,03

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

Projet	BFC011099 - Réhabilitation du tènement "centre bourg": réalisation d'un local commercial
Porteur de projet	21710209400018 - COMMUNE DE FRONTENAUD
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/11/2025 au 30/09/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2025 au 30/06/2026
Coût total éligible	216 134,77 € HT
Montant de l'aide UE	83 334,50 €
Localisation du projet	71209 - Frontenaud
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

La commune de Frontenaud a fait l'acquisition, en 2021, d'un tènement immobilier inoccupé au centre bourg, avec l'objectif de redonner vie à cet espace en créant logements et commerce.

Les travaux ont été phasés en tranche ferme et tranche optionnelle. La demande de subvention concerne la phase 1 (TF) correspondant à la démolition de l'ancien abattoir et la réhabilitation d'une partie de ce tènement en local commercial.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation :

L'opération de démolition d'une partie d'un tènement et de réhabilitation d'un bâtiment en local commercial se situe à Frontenaud, en Bresse Bourguignonne.

Concernant les dépenses, l'assiette éligible retenue pour cette demande subvention FEDER comprend tout d'abord les dépenses de MOE concernant la tranche pour la réhabilitation du bâtiment destiné au local commercial.

Une procédure adaptée restreinte a été lancée par la commune avec assistance à maîtrise d'ouvrage par l'agence technique départementale du 71, le 22/01/2024 sur la plateforme AWS.

Après analyse des offres, un AE a été signé avec un architecte l'Atelier 71, le 25/06/2024.

Afin de constituer l'assiette éligible de MOE sur ce dossier, une proratisation a été appliquée sur le montant global pour ne retenir que la tranche concernée, soit 27 353,96 € HT sur le total.

Viennent s'ajouter les dépenses du marché de travaux pour un montant total de 188 780,81 € sur la tranche ferme. Un MAPA de 12 lots a été lancé sur la plateforme AW Solutions le 17/06/2025 et attribué le 23/12/2025 après analyse des offres (date de signature des AE).

Quant aux ressources, l'opération a bénéficié uniquement du cofinancements du département de Saône et Loire pour 61 039 € sur la tranche ferme.

La règle du plafonnement à 80% de la subvention FEDER pour l'ensemble des dossiers est appliquée afin de soutenir le maximum de projets en région BFC.

De ce fait, l'autofinancement du porteur est plus élevé sur ce dossier.

Un avis technique a été demandé à la Direction de l'Aménagement du Territoire car la Région n'est pas cofinancier du projet. L'agent en charge du territoire a remis un avis positif en précisant que le projet présente une forte ambition en matière de performance environnementale (désimperméabilisation des espaces extérieurs) et énergétique (niveau BBC rénovation), en cohérence avec les objectifs de la Région.

Un argumentaire Purement Local a été validé en interne permettant de déroger à la réglementation des aides d'Etat. La commune est en effet de très petite taille et le projet est destiné à la population locale, il n'est pas destiné à attirer des investisseurs étrangers.

Aucune irrégularité n'a été identifiée sur ce dossier, par conséquent un avis favorable est rendu sur cette demande de financement.

Le montant FEDER programmé est de 83 334,50 € correspondant à 38,56 % de l'assiette éligible.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			38,56	83 334,50
ETAT	Finances et comptes publics			0,00	0,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			28,24	61 039,00
Sous-total cofinancier				66,80	144 373,50
Bénéficiaire				33,20	71 761,27
Coût total éligible					216 134,77

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché de Travaux	188 780,81
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché de MOE	27 353,96
Coût total du projet		216 134,77

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

Projet	BFC011470 - Réhabilitation de la friche Dumeste pour le développement du site SYMETRI
Porteur de projet	25700342600059 - SYTEVOM SYNDICAT TRANSFERT ELIMINATION VALORISATION DES ORDURES ENAGERES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/05/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	483 609,81 € HT
Montant de l'aide UE	238 961,60 €
Localisation du projet	70311 - Luxeuil-les-Bains
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Le SYTEVOM, qui regroupe 11 adhérents, 628 communes et 262 000 habitants, assure le traitement des déchets du territoire de la Haute-Saône et d'une partie du Doubs et développe depuis plusieurs années des filières visant à réduire l'enfouissement. Pour améliorer le recyclage des flux captés en déchetteries (plastiques, polystyrène, bois, papiers...), il a créé en 2019 le site SYMETRI, implanté sur une ancienne friche industrielle à Luxeuil-les-Bains. Ce pôle de massification/tri, qui emploie 18 opérateurs et traite aujourd'hui près de 5 000 tonnes par an, connaît une croissance rapide liée au déploiement de nouvelles filières et aux obligations. Pour accompagner cette montée en charge, le SYTEVOM fait le choix de réhabiliter la friche attenante au site, aujourd'hui à l'abandon et fortement dégradée, afin de permettre l'extension cohérente et maîtrisée de SYMETRI.

La phase 1 du projet, objet de la demande de financement, vise à préparer cette optimisation globale : diagnostics techniques, dépollution de l'ancienne chaufferie, démolition du bâtiment associé et travaux de VRD permettant de sécuriser les circulations et de créer de nouvelles zones de tri. Ces aménagements répondent aux besoins immédiats d'amélioration des conditions de travail et de gestion des flux. Ils s'inscrivent dans un projet global de réhabilitation qui permettra, par la suite, d'augmenter les capacités de tri/massification et de poursuivre la politique de réduction des déchets portée par la collectivité.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la réhabilitation de la friche Dumeste pour le développement du site SYMETRI 2 porté par le SYTEVOM à Luxeuil-les-Bains s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)". La nature de l'opération est conforme à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays des Vosges Saônoises, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable dans un courrier en date du 27 mars 2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par le SYTEVOM, syndicat mixte fermé, une subvention FEDER de 238 961,60 € est proposée pour ce projet, représentant 49,41 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 483 609,81 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	49,41	238 961,60
Sous-total cofinancier				49,41	238 961,60
Bénéficiaire				50,59	244 648,21
Coût total éligible					483 609,81

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux VRD	429 984,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Déclaration préalable	880,00
140- Dépenses de prestations externes	Etude géotechnique (G2 PRO)	900,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Calcul hydraulique	1 350,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Traitement des déchets	1 751,81
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Défrichage	2 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Relevé topographique	2 580,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Assistance travaux	3 862,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Démolition bâtiment chaufferie	4 300,00
140- Dépenses de prestations externes	Etude géotechnique (G2 AVP)	4 650,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Diagnostic technique des structures	10 900,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Assistance à maîtrise d'ouvrage	20 452,00

Coût total du projet		483 609,81
-----------------------------	--	-------------------

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00



Projet	BFC012036 - RÉHABILITATION D'ESPACES BÂTIS DÉLAISSÉS AVEC CRÉATION DE GÎTES DE GRANDE CAPACITÉ
Porteur de projet	98384286500013 - LES LOGIS DU BOURG VIEUX
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Éligibilité temporelle	du 01/07/2024 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/07/2024 au 31/12/2026
Coût total éligible	377 772,46 € TTC
Montant de l'aide UE	163 680,00 €
Localisation du projet	39434 - Poligny
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

L'opération, portée par la SARL Les Logis du Bourg Vieux, consiste en la rénovation complète de trois bâtiments situés dans le quartier historique de Mouthier-le-Vieillard à Poligny, afin de créer des meublés de tourisme, dont un hébergement de grande capacité, pour une offre totale de 22 places. Le projet vise à reconvertir des logements dégradés en espaces d'accueil confortables, tout en valorisant le patrimoine local et en développant un tourisme durable. Les travaux, réalisés par des professionnels locaux, privilégient les matériaux naturels, le réemploi, l'amélioration énergétique et l'abandon des énergies fossiles.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La réhabilitation et la création de gîtes de grande capacité, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2, "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)"

Éligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Renouvellement urbain en milieu rural".

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/07/2024 et le 31/03/2027

Éligibilité AMI rural : La CCAPS a transmis un courrier le 09/07/2024 validant la cohérence de

l'opération avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 43,33 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action
"Renouvellement urbain en milieu rural"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la SARL Les Logis du Bourg Vieux
une subvention FEDER de 163 680 € est proposée, représentant 43,33 % d'une assiette de
dépenses éligibles prévisionnelles de 377 772,46 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2013-1407 Règlement des aides De minimis - Exp: 31.12.2023	43,3 3	163 680,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			1,32	5 000,00
Sous-total cofinancier				44,6 5	168 680,00
Bénéficiaire				55,3 5	209 092,46
Coût total éligible					377 772,46

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
Coût total du projet		377 772,46

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

Projet	BFC012989 - Création d'une maison de santé communale à proximité de l'offre de soins existante
Porteur de projet	21700482900016 - Commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2023 au 30/06/2026
Coût total éligible	561 640,16 € HT
Montant de l'aide UE	94 000,00 €
Localisation du projet	70482 - Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

La commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, classée en zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS, est confrontée à une insuffisance durable de l'offre de soins liée à la désertification médicale. Afin de renforcer l'accès aux soins de proximité, la commune porte un projet de création d'une maison de santé communale en cœur de bourg, à proximité immédiate des cabinets médicaux existants.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment communal vacant et dégradé, anciennement occupé par les ateliers municipaux. Les locaux accueilleront cinq cabinets destinés principalement à des professionnels de santé de premier recours, ainsi que des espaces mutualisés.

Cette opération vise à offrir des conditions d'exercice attractives pour les professionnels de santé et à favoriser leur installation ou leur maintien sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de l'offre de soins locale.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la création d'une maison de santé communale à proximité de l'offre de soins suite à la transformation des anciens ateliers municipaux de la commune de Scey-sur-Saône s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 "Encourager le développement social, économique et

environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)". La nature de l'opération est conforme à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays de Vesoul Val de Saône, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable dans un courrier en date du 25 novembre 2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, collectivité territoriale, une subvention FEDER de 94 000 € est proposée pour ce projet, représentant 16,74 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 561 640,16 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	16,74	94 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité	Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires	Auc - Aucun régime d'aide	29,38	165 000,00
DEPARTEMENT	Haute-Saône		Auc - Aucun régime d'aide	30,00	168 492,05
Sous-total cofinancier				76,11	427 492,05
Bénéficiaire				23,89	134 148,11
Coût total éligible					561 640,16

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	491 967,82
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'oeuvre	64 260,00
140- Dépenses de prestations externes	Publication Est Républicain	145,34
140- Dépenses de prestations externes	Publication plateforme e-marchespublics	765,00
140- Dépenses de prestations externes	Diagnostics amiante	1 010,00
140- Dépenses de prestations externes	Coordination SPS	3 492,00
Coût total du projet		561 640,16

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00

FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
---	-------	------------------------------	------

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC000681	PROJET D'INVESTISSEMENTS SOMECA	SOMECA EMB. BOIS INDUSTRIELS CAISSERIE	891 650,00 €	312 077,00 €	35,00%	Prolongation de la période de réalisation de 6 mois
1	1.3	1	BFC003103	Développement capacitaire et diversification de la production de produits métallurgiques pour la construction (58)	SCI PROFIL B	4 309 012,27 €	1 498 243,57 €	34,77 %	Prolongation de la période de réalisation de 6 mois et de la période d'éligibilité des dépenses de 4 mois
3	2.1	2	BFC007414	Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Marronniers	COMMUNE DE DELLE	647 246,99 €	66 646,23 €	10,30 %	Prolongation de la période de réalisation et d'éligibilité des dépenses de 9 mois
3	2.7	1	BFC000485	Travaux de renaturation de la Glantine (Tourmont, Poligny)	SYNDICAT MIXTE DOUBS-LOUE	294 404,62 €	87 796,40 €	29,82 %	Modification de la date de limite de dépôt de la demande de solde
5	5.1	2	BFC001389	Aménagement d'un cheminement partagé "vélos-piétons" le long des RD 169 et RD 169E	COMMUNE DE VINZELLES	278 264,99 €	69 566,00 €	25,00 %	Avis défavorable au comité de sélection du 20/01/2026
Nombre de projets présentés :		5			TOTAL	6 420 578,87 €	2 034 329,20 €		

Projet	BFC000681 - PROJET D'INVESTISSEMENTS SOMECA
Porteur de projet	53712027100060 - SOMECA EMB. BOIS INDUSTRIELS CAISSERIE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 09/01/2023 au 31/10/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 09/01/2023 au 30/06/2026
Coût total éligible	891 650,00 € HT
Montant de l'aide UE	312 077,00 €
Localisation du projet	70285 - Héricourt
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

SOMECA installée à Héricourt dans le département la Haute-Saône a déposé une demande d'aide européenne le pour l'acquisition d'un centre de sciage à contrôle numérique, d'un centre d'usinage à contrôle numérique ROVER A1232, d'un centre d'usinage Nesting à commande numérique ROVER A FT1224 et d'un centre d'usinage à commande numérique intégrant un système automatisé de chargement/déchargement. Ces investissements d'un montant total éligible de 891 650,- € HT lui permettront de performer en savoir-faire, technicité, qualité et à améliorer le confort ainsi que la sécurité de ses salariés.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La société SOMECA a sollicité, par courrier transmis le 19/03/2026 à l'Autorité de Gestion, une prolongation de la durée de réalisation de l'opération intitulée « projet d'investissements SOMECA ». En effet, le dernier investissement prévu dans le projet, un centre d'usinage à commande numérique, fait l'objet d'un litige en cours avec le fournisseur à la suite de dysfonctionnements constatés lors de sa mise en service. SOMECA a décidé de suspendre le règlement du solde contractuellement dû.

La rédaction d'un avenant n°2 à la convention initiale BFC000681 est donc nécessaire pour modifier les dates de réalisation du projet.

Le calendrier de réalisation du projet a été prolongé de 6 mois, jusqu'au 30/06/2026.

La finalité, les objectifs généraux et le caractère fonctionnel de l'opération ne sont pas remis en cause. Le montant du projet reste inchangé.

En conséquence, cette proposition d'avenant à la convention initiale BFC000681 signée le 14/05/2024 est soumise pour information au Comité de programmation.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	35,00	312 077,00
Sous-total cofinancier				35,00	312 077,00
Bénéficiaire				65,00	579 573,00
Coût total éligible					891 650,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage Nesting à CN ROVER A FT1224 (options incluses)	142 325,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage à CN ROVER A 1232 (options incluses)	143 325,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Scie à débit Selco WNTR 6 (sans option)	245 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage à CN équipé de modules de chargement/déchargement	361 000,00
Coût total du projet		891 650,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	579 573.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC003103 - Développement capacitaire et diversification de la production de produits métallurgiques pour la construction - Département de la Nièvre (58)
Porteur de projet	49855580400018 - SCI PROFIL B
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Éligibilité temporelle (dépenses)	du 01/09/2023 au 31/05/2027 au lieu de du 01/09/2023 au 31/01/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2023 au 31/01/2027 au lieu de du 01/09/2023 au 31/07/2026
Coût total éligible	4 309 012,27 € HT
Montant de l'aide UE	1 498 243,57 €
Localisation du projet	58095 - Decize
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Dans le cadre de son développement, BOUILLET FRERES lance un programme d'investissement global et structurant, visant à construire une nouvelle usine et à acquérir de nouveaux équipements productifs. Ces investissements vont permettre d'augmenter la capacité de production mais également de diversifier la gamme des produits proposés en lien direct avec la demande client. À horizon 24 mois, l'objectif du programme est de permettre d'améliorer la productivité (automatisation, augmentation de la capacité de production), mais également d'améliorer les conditions de travail (diminution de la manutention). L'entreprise s'inscrit également dans une démarche globale d'optimisation de sa performance environnementale notamment par le biais de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle usine ou encore la mise à disposition des différents déchets de production auprès de recycleurs locaux.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le 27/03/2026 le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté en sa qualité d'autorité de gestion a reçu de la part du bénéficiaire, la SCI Profil B représenté par Monsieur Guillaume Bouillet une demande de prolongation de délais pour la réalisation de son opération en raison d'un léger retard de chantier lié à des aléas de construction.

Un délais supplémentaire de 6 mois est ainsi accordé au bénéficiaire afin de lui permettre de finaliser son projet d'investissement reportant ainsi la date limite de réalisation de l'opération au 31/01/2027 en lieu et place du 31/07/2026.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	34,77	1 498 243,57
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			0,23	10 000,00
Sous-total cofinancier				35,00	1 508 243,57
Bénéficiaire				65,00	2 800 768,70
Coût total éligible					4 309 012,27

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aménagement sanitaire et plomberie	10 456,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aménagement bureaux et magasin de vente	52 298,19
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Electricité	290 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Terrassement, béton, dallage, enrobés, clôtures, réserve incendie	1 500 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Bâtiment métallique, ossature, couverture et bardage	2 456 258,08
Coût total du projet		4 309 012,27

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	0.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC007414 - Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Marronniers
Porteur de projet	21900033800174 - COMMUNE DE DELLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/10/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 16/09/2024 au 30/10/2026
Coût total éligible	647 246,99 € HT
Montant de l'aide UE	66 646,23 €
Localisation du projet	90033 - Delle
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

A l'occasion de plusieurs chantiers de réhabilitation énergétiques patrimoniaux, la ville de DELLE (Territoire de Belfort) a décidé de prioriser les bâtiments scolaires, dont l'école des marronniers située dans le périmètre classé de son cœur de ville.

L'objectif général recherché par la ville de DELLE est de réduire l'empreinte carbone de son fonctionnement, en diminuant ses consommations énergétiques et par là même leurs coûts environnemental et économique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Par mail le 14/4/26, le porteur demande de pouvoir bénéficier d'un report de la date de réalisation de l'opération jusqu'au 30 octobre 2026 (initialement prévue le 30/01/2026), soit 9 mois supplémentaires. L'entreprise attributaire du lot menuiserie extérieure est défaillante et n'a pas respecté le planning de pose des dernières menuiseries, ce qui a retardé la fin du chantier initialement prévue fin 2025.

La date de fin d'acquittement est également repoussée au 30/10/2027 (initialement prévue au 30/01/2027, soit 9 mois supplémentaires)

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	10,30	66 646,23
ETAT	Écologie, développement durable et énergie			15,45	100 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie	Paysages, eau et biodiversité		12,31	79 701,88
DEPARTEMENT	Territoire de Belfort			3,11	20 147,81
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			38,50	249 190,10
Sous-total cofinancier				79,67	515 686,02
Bénéficiaire				20,33	131 560,97
Coût total éligible					647 246,99

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de rénovation thermique	647 246,99
Coût total du projet		647 246,99

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	1274.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	70.44
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	1.35

Projet	BFC000485 - Travaux de renaturation de la Glantine (Tourmont, Poligny)
Porteur de projet	20000836500039 - SYNDICAT MIXTE DOUBS-LOUE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 01/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 07/11/2022 au 01/04/2024
Coût total éligible	294 404,62 € HT
Montant de l'aide UE	87 796,40 €
Localisation du projet	39535 - Tourmont
Localisation du projet	39434 - Poligny
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

La Glantine a été historiquement aménagée de façon profonde. Aujourd'hui, son lit est entièrement rectifié, avec une chenalisation visible au travers d'un tracé rectiligne et relativement homogène. Les travaux de rectification (curage, suppression de méandre), ont par ailleurs induit un phénomène d'incision localisé très prononcé, avec un approfondissement sur certains secteurs de 50 cm. Des répercussions multiples en découlent, comme la dégradation des milieux naturels. Enfin, l'incision est venue réduire la recharge de la nappe phréatique d'accompagnement, ce qui est préjudiciable en période de sécheresse. Au regard de ce contexte et dans un objectif de répondre à l'amélioration de la trame bleue, le Syndicat Mixte Doubs Loue va mettre en oeuvre des travaux de restauration pour améliorer le fonctionnement de cette rivière sur 2,2 km.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Il est proposé de modifier la date de limite de dépôt de demande de solde (initialement prévue au 01/05/2025) au 31/01/2026, afin de pouvoir prendre en compte la demande de paiement déposée le 15/01/2026.

En effet, le cofinancement Agence de l'Eau a été perçu fin 2025, repoussant la date de dépôt de la demande de solde.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	29,82	87 796,40
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse			50,18	147 727,29
Sous-total cofinancier				80,00	235 523,69
Bénéficiaire				20,00	58 880,93
Coût total éligible					294 404,62

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Mission de maîtrise d'oeuvre	14 500,00
140- Dépenses de prestations externes	Suivi écologique des travaux	1 170,00
140- Dépenses de prestations externes	Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé	2 100,00
210- Dépenses de communication de l'opération	Réalisation de panneaux pédagogiques	2 500,00
210- Dépenses de communication de l'opération	Communication - Réalisation d'un clip vidéo	4 900,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réalisation des travaux	249 974,50
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coûts indirects	19 260,12
Coût total du projet		294 404,62

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	2.44

Projet	BFC001389 - Aménagement d'un cheminement partagé "vélos-piétons" le long des RD 169 et RD 169E
Porteur de projet	21710583200018 - COMMUNE DE VINZELLES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/01/2022 au 31/05/2023
Coût total éligible	278 264,99 € HT
Montant de l'aide UE	69 566,00 €
Localisation du projet	71583 - Vinzelles
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

Aménager un cheminement partagé "vélos-piétons" le long de RD 169 et RD 169E

Sécuriser les déplacements de plus de la moitié des habitants de Vinzelles.

Participer à la transition écologique en adoptant de nouveaux modes de déplacements doux et durables.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le projet avait été ajourné lors du premier comité de sélection organisé par Mâconnais Beaujolais Agglomération, organisme intermédiaire de l'OS 5.1 urbain, le 28/09/2023.

En effet, bien qu'éligible sur le fond, les dépenses réelles du projet étaient inférieures aux montants prévisionnels indiqués dans le dossier de demande de subvention, ne permettant pas d'atteindre le plancher minimal de 50 000 € de FEDER.

Une tranche complémentaire étant prévue, le comité avait décidé d'ajourner le dossier dans l'hypothèse où ces nouvelles dépenses permettraient d'atteindre ce plancher.

Cependant la commune a bénéficié d'autres financements pour cette nouvelle tranche, ne permettant toujours pas d'atteindre ce plancher.

Le dossier a été représenté au comité de sélection du 20/01/2026, lequel a émis un avis défavorable au projet.

Le projet n'ayant pas été sélectionné par l'organisme intermédiaire de l'OS 5.1 urbain, il ne peut donc être instruit par le service instructeur et ce rejet est donc présenté pour information au comité régional de programmation.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			25,00	69 566,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			35,00	97 392,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			19,41	54 000,00
Sous-total cofinancier				79,41	220 958,00
Bénéficiaire				20,59	57 306,99
Coût total éligible					278 264,99

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Enfouissement des réseaux	50 177,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réalisation d'un cheminement partagé piétons-vélos	228 087,99
Coût total du projet		278 264,99

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	600.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	

FSE +

Pour Information :

- **Priorité 4 : synthèse** p143
 - 18 dossiers Région BFC p145
 - E2C25 p147

Déprogrammation :

- **Priorité 4 : synthèse** p151
 - Région BFC p153

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour information**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
4	4.7	1	BFC007679	Programme 24 : 2 Programme Qualifiant	Région BFC	1 530 321,34 €	918 192,80 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007680	Programme 24 :1 Programme Qualifiant	Région BFC	1 346 458,28 €	807 874,97 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007681	Programme 24 :3 Programme Qualifiant	Région BFC	853 543,20 €	512 125,92 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007682	Programme 24 :4 Programme Qualifiant	Région BFC	575 479,40 €	345 287,64 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007683	Programme 24 :5 Programme Qualifiant	Région BFC	1 157 540,80 €	694 524,48 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007684	Programme 24 : 6 Programme Qualifiant	Région BFC	473 913,70 €	284 348,22 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007685	Programme 24 :7 Programme Qualifiant	Région BFC	864 115,20 €	518 469,12 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007686	Programme 24 : 8 Programme Qualifiant	Région BFC	663 835,80 €	398 301,48 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007688	Programme 24 :9 Programme Qualifiant	Région BFC	774 335,40 €	464 601,24 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007689	Programme 24 :10 Programme Qualifiant	Région BFC	639 112,08 €	383 467,20 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007690	Programme 24 : 11 Programme Qualifiant	Région BFC	849 161,00 €	509 496,60 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007691	Programme 24 :12 Programme Qualifiant	Région BFC	803 265,00 €	481 959,00 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007692	Programme 24 : 13 Programme Qualifiant	Région BFC	1 226 039,04 €	735 623,42 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007693	Programme 24 :14 Programme Qualifiant	Région BFC	1 017 058,80 €	610 235,28 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007694	Programme 24 :15 Programme Qualifiant	Région BFC	988 564,76 €	593 138,85 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC007695	Programme 24 :16 Programme Qualifiant	Région BFC	1 731 065,44 €	1 038 639,26 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC011224	Programme 24 : 8bis Programme Qualifiant	Région BFC	448 120,00 €	268 872,00 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	1	BFC011225	Programme 24 : 9bis Programme Qualifiant	Région BFC	213 859,80 €	128 315,88 €	60,00 %	Avenant afin de modifier l'annexe technique (paragraphe relatif aux justificatifs d'éligibilité des participants) de la convention
4	4.7	2	BFC011055	Ecole de la 2e Chance Doubs - E2C25 2025	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	628 180,62 €	140 637,82 €	22,39 %	Avenant de prolongation de la date d'éligibilité des dépenses
Nombre de projets présentés :			19		TOTAL	16 783 969,66 €	9 834 111,18 €		

FICHE PROJET – Avenant - 2021-2027

Projet	Programme régional de formation 2024 : BFC007679, BFC007680, BFC007681, BFC007682, BFC007683, BFC007684, BFC007685, BFC007686, BFC007688, BFC007689, BFC007690, BFC007691, BFC007692, BFC007693, BFC007694, BFC007695, BFC011224, BFC011225.
Porteur de projet	20005372600010 REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	Du 01/01/2024 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	Du 01/01/2024 au 31/12/2025
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Présidente	30/04/2026

Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les conventions susvisées relatives à l'octroi de l'aide européenne sur le point suivant :

Annexe technique n°1 : modification de la partie consacrée aux justificatifs de l'éligibilité des participants.

L'annexe I prévoit désormais dans son paragraphe « Justificatifs participants » :

« La Région demandera au bénéficiaire de produire l'une des pièces ci-dessous permettant de vérifier les critères d'éligibilité pour chaque participant :

- *De préférence : Pour tous les demandeurs d'emploi (inscrit ou non à France travail) : un tableau, issu d'Athéna, certifié par la région mentionnant l'identité du participant, son statut, l'origine de la création du positionnement (système d'information), le prescripteur, la date de positionnement et l'avis sur le projet. Ce tableau permet de retranscrire (cf. note signée de la DFDE expliquant le fonctionnement de ce système) :*
 - *le flux provenant du Système d'information de France Travail dans lequel les positionnements des prescripteurs sont effectués et les statuts validés*
 - *les échanges entre le Système d'information Athena et le Système d'information de France Travail dans lequel le conseiller va valider le projet de formation proposé le cas échéant par l'organisme de formation.*
- *Si impossible :*

- *Pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex -Pôle Emploi) : le document délivré par un service public de l'emploi mentionnant l'identité du participant et justifiant son statut de DE (exemples : attestations d'inscription, courriers de refus de l'ARE, copie de la consultation du système DUDE, prescription...)*
- *Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits à France Travail (ex- Pôle Emploi) : une attestation sur l'honneur signée par le stagiaire, mentionnant que le stagiaire est demandeur d'emploi non inscrit à France Travail (ex- Pôle Emploi). »*

Cette modification concerne l'ensemble des opérations du programme régional de formation 2024

Projet	BFC011055 - Ecole de la 2e Chance Doubs - E2C25 2025
Porteur de projet	31131613700067 - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA2 - Actions de formations en amont de la qualification
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	628 180,62 € TTC
Montant de l'aide UE	140 637,82 €
Localisation du projet	025 - Doubs
Date comité de programmation	30/04/2026
Date décision Président	30/04/2026

Résumé du projet

L'E2C, c'est un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes peu ou pas qualifiés, éloignés de l'emploi, souhaitant accéder à un emploi ou une formation. Notre parcours a vocation à faciliter leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Modification de la date de fin de la période d'éligibilité des dépenses.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	22,39	140 637,82
ETAT	Travail, emploi et dialogue social			28,55	179 355,97
ETAT	Ville, jeunesse et sports			4,45	27 943,51
DEPARTEMENT	Doubs			4,54	28 538,05
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			20,94	131 539,50
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			4,10	25 746,52
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			4,54	28 538,06
AUTRES PUBLICS	Métropole			7,57	47 563,43
PRIVE				2,12	13 317,76
PRIVE				0,80	5 000,00
Sous-total cofinancier				100,00	628 180,62
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					628 180,62

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Prestataires externes	16 299,20
050- Frais de personnel directs	Personnel E2C25	432 401,24
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Forfait Charges Fixes	179 480,18
Coût total du projet		628 180,62

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	REALI	Participant	113.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	REALI	Participant	45.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	REALI	Participant	68.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	REALI	Participant	58.00

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Déprogrammation, pour avis :

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
4	4.7	1	BFC011226	Programme 24 : 7bis Programme Qualifiant	Région BFC	785 239,20 €	471 143,52 €	60,00 %	Demande de résiliation du porteur
4	4.7	1	BFC011281	Programme 24 : 6bis Programme Qualifiant	Région BFC	1 901 682,35 €	1 141 009,41 €	60,00 %	Demande de résiliation du porteur
4	4.7	1	BFC011282	Programme 24 : 5bis Programme Qualifiant	Région BFC	1 346 504,17 €	807 902,50 €	60,00 %	Demande de résiliation du porteur
4	4.7	1	BFC011283	Programme 24 : 4bis Programme Qualifiant	Région BFC	1 181 495,14 €	708 897,08 €	60,00 %	Demande de résiliation du porteur
4	4.7	1	BFC011284	Programme 24 :3bis Programme Qualifiant	Région BFC	849 210,56 €	509 526,34 €	60,00 %	Demande de résiliation du porteur
4	4.7	1	BFC011285	Programme 24 : 2bis Programme Qualifiant	Région BFC	935 002,74 €	561 001,64 €	60,00 %	Demande de résiliation du porteur
Nombre de projets présentés :			6			TOTAL	6 999 134,16 €	4 199 480,49 €	

Projet	Programme 24 : 7bis Programme Qualifiant - Programme 24 : 7bis Programme Qualifiant
Porteur de projet	Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	785 239,20 € TTC
Montant de l'aide UE	471 143,52 €
Taux d'intervention UE	60,00%
Date de présentation en CRP pour déprogrammation	30/04/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Motif de la déprogrammation

Motif : DEMANDE_BENEFICIAIRE

Commentaire : demande de résiliation de la convention et de déprogrammation du dossier

Projet	Programme 24 : 6bis Programme Qualifiant - Programme 24 : 6bis Programme Qualifiant
Porteur de projet	Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	1 901 682,35 € TTC
Montant de l'aide UE	1 141 009,41 €
Taux d'intervention UE	60,00%
Date de présentation en CRP pour déprogrammation	30/04/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi principalement dans les domaines de la logistique et d'aide à la personne au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Motif de la déprogrammation

Motif : DEMANDE_BENEFICIAIRE

Commentaire : demande de résiliation de la convention et de déprogrammation

Projet	Programme 24 : 5bis Programme Qualifiant - Programme 24 : 5bis Programme Qualifiant
Porteur de projet	Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	1 346 504,17 € TTC
Montant de l'aide UE	807 902,50 €
Taux d'intervention UE	60,00%
Date de présentation en CRP pour déprogrammation	30/04/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Motif de la déprogrammation

Motif : DEMANDE_BENEFICIAIRE

Commentaire : demande de résiliation de la convention et de déprogrammation

Projet	Programme 24 : 4bis Programme Qualifiant - Programme 24 : 4bis Programme Qualifiant
Porteur de projet	Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	1 181 495,14 € TTC
Montant de l'aide UE	708 897,08 €
Taux d'intervention UE	60,00%
Date de présentation en CRP pour déprogrammation	30/04/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Motif de la déprogrammation

Motif : DEMANDE_BENEFICIAIRE

Commentaire : demande de résiliation de la convention et de déprogrammation

Projet	Programme 24 :3bis Programme Qualifiant - Programme 24 :3bis Programme Qualifiant
Porteur de projet	Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	849 210,56 € TTC
Montant de l'aide UE	509 526,34 €
Taux d'intervention UE	60,00%
Date de présentation en CRP pour déprogrammation	25/09/2025

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Motif de la déprogrammation

Motif : DEMANDE_BENEFICIAIRE

Commentaire : demande de résiliation de la convention et de déprogrammation

Projet	Programme 24 : 2bis Programme Qualifiant - Programme 24 : 2bis Programme Qualifiant
Porteur de projet	Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	935 002,74 € TTC
Montant de l'aide UE	561 001,64 €
Taux d'intervention UE	60,00%
Date de présentation en CRP pour déprogrammation	30/04/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Motif de la déprogrammation

Motif : DEMANDE_BENEFICIAIRE

Commentaire : demande de résiliation de la convention de de déprogrammation.

